



CONSEIL
SÉANCE DU 13 AVRIL 2016 - N° 263 -



Présidé par Monsieur Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 11 mai 2016

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
	Joulia LARIONOVA
X	
X	
X	
X	
	Valérie ROLLAND

Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS

Martin IN

Georges LUTFALLA

X	

Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Éric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X (arrivée 10h)	
X	
X	
X	
X	

Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X	

Collège C : USAGERS

Timothée **MARTINOD**
 Pierre GANAULT (suppléant)
 Fanny **PATRAS**
 Clémentine COLOMER (suppléant)
 Vincent **PONS**
 Jonathan LEPINE (suppléant)
 Justine **RIVERS-MOORE**
 Maria IGUAL-BELTRAN (suppléant)
 Pierre **VAN-ISEGHEM**
 Tony RUBIO (suppléant)
 Audrey **DERAINE**
 Sarah TAALLAH (suppléant)
 Maurizio **TOFT**
 Roy CHAYEB (suppléant)
 Tarama **NASSER**
 Charlotte ARMAGNAC (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X (arrivée 9h55)	
X	

COLLÈGE D : PERSONNELS IATOSS

Georges **BOUBY**
 Dalila **HAMMAR**
 Christine **LAROUJ**
 Thierry **VINDOLET**

X	
	Jean-Pierre PECOUL

Personnalités extérieures

Christelle **JOURNET**
(Conseil Économique et Social)

(Région Languedoc-Roussillon)

(Conseil Général de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	

Personnalités extérieures à titre personnel

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

	Frédéric LEMOIGNO
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 38
En début de séance, 23 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

Invités permanents présents :

- **Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'Université**
Agnès FICHARD-CARROLL

- **Directeur(trice)s adjoint(e)s**

Geneviève DEGOLS
Jean-Yves LEGUENNEC
Maurizio NOBILI
Olivier THALER

- **Chargés de Missions**

Frédéric LEMOIGNO

- **Directeurs de département**

Christophe CHAUBET (Physique)
Bernard GODELLE (BE)
Hervé JOURDE (DESTSEM)

- **Chefs de service**

Béatrice BOYER (Communication)
Christiane FRAMBOURG (Masters)
Caroline FRISOU (Affaires Générales et Juridiques)
Nicole MAGNAN (Licences)
Christophe TUGAUT-BRIGARDIS (RE)
Sandrine VILLANUEVA-THERON (Moyens Humains et Financiers)

- **Invités exceptionnels**

Viviane DURAND-GUERRIER (Responsable de la mention Master Didactique des Sciences)

- **Secrétaire de séance**

Sandra GAUCERAND (Assistante de Direction)

Le **mercredi 13 avril 2016**, à 8 heures 45, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 7 avril 2016, se sont réunis sous la Présidence de **M. HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, Salle des Actes - bâtiment 7 du Campus Triolet -.

M. HALBOUT ouvre la séance et procède au rappel de l'ordre du jour :

1. *Intervention du Directeur,*
2. *Approbation du PV n°262,*
3. *Évolution des pratiques pédagogiques : « De nouvelles méthodes pour évaluer »,*
4. *Statuts de la Faculté des Sciences,*
5. *Vote du référentiel et du cadrage SPS,*
6. *Formations,*
7. *Vote de conventions,*
8. *Vie étudiante : Présentation du Gala Sciences, nomination des Chargés de mission étudiant et vote de subventions,*
9. *Questions diverses.*

M. HALBOUT s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au premier point de l'ordre du jour.

1. INTERVENTION DU DIRECTEUR

a- Conseil de l'ESPE

M. HALBOUT indique à l'assemblée que le Conseil d'école se réunit aujourd'hui. Le débat portera sur l'évaluation des formations.

M. HALBOUT fait une parenthèse en précisant que ce sujet a été initié à l'échelle de l'établissement UM. **M. GUIEU** assure le suivi de ce dossier au niveau de la Faculté des Sciences de Montpellier. L'enjeu est ici d'harmoniser les modalités de l'évaluation des formations au sein de l'Université de Montpellier.

M. HALBOUT ajoute que l'ESPE a repris les pratiques de la Faculté des Sciences en matière d'évaluation : par exemple, celle-ci est réalisée par l'intermédiaire d'un questionnaire à compléter sur internet.

M. HALBOUT rappelle que l'ESPE est évaluée ce jour par l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche.

b- Dispositifs Ressources Humaines

M. HALBOUT présente le dispositif d'accueil des enseignants-chercheurs et chercheurs invités ainsi que le cadrage relatif à la gestion des enseignants-chercheurs et enseignants contractuels. Les documents correspondants ont été mis à disposition sur l'ENT du Conseil.

M. IMBERT s'interroge : « *A quel moment le recrutement des ATER aura-t-il lieu ?* ».

M. HALBOUT lui répond qu'il faut attendre les résultats des concours des enseignants-chercheurs et que le recrutement aura lieu au même moment que les années précédentes.

Pour **M. IMBERT**, le risque est que les candidats se découragent car la campagne de recrutement a déjà lieu au sein d'autres établissements. « *Plus ce processus est tardif, plus le risque de perdre des candidats est élevé !* »

M. HALBOUT se demande si cette perte est vraiment réelle.

Pour **M. IMBERT**, elle l'est.

Pour **M. HALBOUT**, la Faculté des Sciences connaît les postes susceptibles d'être vacants. Il est donc possible d'initier une communication. En revanche, on ne pourra ouvrir les postes que si ces derniers ne sont pas disponibles !

Pour **M. HALBOUT**, il existe deux situations concomitantes :

- certains maîtres de conférences libéreront des supports car ils seront promus professeur des universités,
- par ailleurs de jeunes docteurs, n'ayant pas obtenu de postes de maîtres de conférences ou de post-docs candidateront sur des postes d'ATER.

M. HALBOUT rappelle que établies lorsqu'un concours a lieu tôt, des listes complémentaires très longues sont établies (les premiers classés obtiennent bien souvent un poste de maître de conférences) ... Cela décourage aussi les candidats qui sont en fin de listes et ils vont ailleurs alors qu'au vu des résultats finaux, ils auraient pu être recrutés.

En conséquence, pour **M. HALBOUT**, il n'existe pas de solution idéale.

Selon **M. IMBERT**, il est possible d'agir autrement car un certain nombre de profils de poste sont disponibles au fil de l'eau.

M. GODELLE complète ce propos en rappelant qu'un poste où l'enseignant chercheur est en délégation, peut devenir un poste d'ATER.

M. HALBOUT acquiesce. Néanmoins, il ne s'agit pas d'un poste libre « *au fil de l'eau* ».

Pour **M. IMBERT**, des postes « *flottants* » sont connus de tous.

Pour **M. GODELLE**, il existe un problème de visibilité en la matière car l'information relative au concours, ne bénéficie pas suffisamment d'une diffusion importante. « *Nous ne sommes pas en mesure de dire si l'on travaillera avec des postes d'ATER à temps complet ou à mi-temps* ».

M. HALBOUT entend la remarque des membres du Conseil mais il se doit d'intégrer également le calendrier de l'Université de Montpellier et qui demande de préciser, justement, s'il existera un financement, de la part des laboratoires, pour le dédoublement des postes d'ATER.

M. HALBOUT propose d'opérer de la même manière qu'à l'accoutumée, autrement dit, de communiquer en amont sur la possibilité que certains postes puissent être ouverts tout en menant une réflexion sur les financements des demi-postes d'ATER. Cela permettra à la Faculté de ne pas être prise au dépourvu ...

Pour **M. IMBERT**, une communication sur le calendrier s'impose.

M. HALBOUT fera remonter ces remarques auprès de la tutelle notamment concernant les financements, les découpages, la communication - sur le calendrier - et les postes susceptibles d'être ouverts.

c- Relations internationales

M. HALBOUT a mis à disposition de l'assemblée sur l'ENT, deux diaporamas concernant les Relations internationales permettant de communiquer sur les actions réalisées par les services administratifs. Ceux-ci concernent :

- un diaporama présentant la politique internationale en licences. En effet, si l'attractivité en la matière est très importante pour les masters, elle existe également pour les licences, notamment dans le cadre des programmes Erasmus,
- la présentation et le compte rendu de la Direction des Relations Internationales – DRI - de l'Université de Montpellier.

M. HALBOUT souligne que c'est un dossier « stratégiquement » essentiel pour la Faculté des Sciences et il invite les conseillers à prendre connaissance de ces supports qui s'inscrivent dans la continuité des débats tenus précédemment lors de la présentation de la politique internationale.

M. HALBOUT signale que des discussions auront lieu concernant la structuration de ce service, en service commun au niveau de la composante. Cela permettra d'impulser une réelle politique en la matière et ce, même si de très nombreux projets sont déjà conduits à ce jour ...

d- IDEFI UM3D

M. HALBOUT a assisté avec **M. LEMOIGNO** à la réunion de coordination trimestrielle - mardi 12 avril dernier -, organisée avec les Universités Montpellier 3 et Nîmes ; cette rencontre était consacrée au bilan des projets IDEFI.

A cette occasion, **M. LEMOIGNO** a présenté l'APES, dispositif s'inscrivant dans le cadre du projet IDEFI et bénéficiant d'un financement. Un tour de table a été réalisé, permettant d'identifier l'ensemble des actions mises en avant par les différents partenaires : certaines existent déjà à la Faculté des Sciences, comme les préparations au concours des grandes écoles, - CPUS et prépa véto à la Faculté des Sciences – ou comme le tutorat.

M. HALBOUT a noté des actions intéressantes au niveau de l'UM3 et sur lesquelles la Faculté pourrait réfléchir :

- des opérations à destination des étudiants en situation de handicap : ces derniers sont accompagnés en amont tout au long des semestres mais aussi, lors des révisions, en plus de bénéficier des dispositifs classiques tels que le tiers temps,
- des réflexions sur les « *publics empêchés* » c'est-à-dire, les personnes incarcérées ou ne pouvant suivre les cours en présentiel pour d'autres raisons.

M. LEMOIGNO ajoute qu'au sein des « *publics empêchés* », on trouve également des étudiants n'ayant pas accès à internet ou disposant d'une mauvaise connexion. C'est notamment le cas des habitants d'Haïti.

M. HALBOUT a mis sur l'ENT des informations relatives aux actions réalisées dans le cadre de cette journée.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** suggère de passer au point suivant.

e- Elections à la COMUE Languedoc-Roussillon Universités

Comme **M. HALBOUT** l'annonçait lors du précédent Conseil, les élections du Conseil d'Administration de la COMUE Languedoc Roussillon Universités ont été fixées officiellement au jeudi 26 mai 2016.

M. BOUBY reprend les propos de **M. HALBOUT** en faisant observer à l'auditoire que ce scrutin interviendra dans moins d'un mois ...

M. HALBOUT précise qu'il interviendra précisément dans 43 jours et que la communication à ce sujet devait être réalisée 45 jours avant.

M. BOUBY s'étonne de n'avoir rien reçu !

M. HALBOUT signale qu'une communication officielle est intervenue au sein de son laboratoire par exemple : le CNRS a diffusé l'information auprès de tous, lui semble-t-il.

Mme LARIONOVA indique que cette date a été mise en ligne sur le site web de l'Université de Montpellier.

M. VERNICOS n'a pas l'occasion d'être constamment connecté au site de l'établissement !

Pour **M. BOUBY**, une communication doit être réalisée auprès de l'ensemble des personnels car ces derniers sont tous électeurs et éligibles !

M. BOUBY trouve inadmissible que cela n'ait pas été fait, notamment pour les personnes désirant préparer ces élections !

M. BOUBY rappelle que la COMUE Languedoc-Roussillon Universités va encadrer les établissements universitaires situés sur le territoire régional.

M. HALBOUT revient vers **M. VERNICOS** en lui rappelant qu'ils appartiennent au même laboratoire. En conséquence, l'information a dû également lui être communiquée ...

M. HALBOUT signale que l'Université de Montpellier a effectivement relayé cette information sur son site web institutionnel.

M. HALBOUT informe donc aujourd'hui officiellement l'assemblée.

Pour **M. BOUBY**, il ne s'agit pas d'une information revêtant un caractère officiel !

M. HALBOUT confirme qu'il s'agit ici que d'une information communiquée par le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier.

f- Prochain Conseil - 11 mai 2016 -

M. HALBOUT informe l'assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le mercredi 11 mai 2016, 8 h 30 - Salle des Actes - bâtiment 7, Campus Triolet -. L'ordre du jour sera le suivant :

1. Intervention du Directeur,
2. Approbation du PV n°263,
3. Référentiel et heures SPS,
4. Statuts de la Faculté des Sciences,
5. Évolution des pratiques pédagogiques,
6. Evolution de l'offre de formation,
7. Point sur le schéma directeur handicap,
8. Questions diverses.

M. HALBOUT précise que le référentiel et le cadrage SPS seront uniquement présentés ce jour. Le vote n'interviendra que lors du prochain Conseil.

M. HALBOUT rappelle que si les membres de l'assemblée souhaitent ajouter ou modifier un point à l'ordre du jour, ils pourront le faire lors du prochain Bureau qui se réunira le mardi 3 mai 2016 et/ou en contactant directement **Mme GAUCERAND**, Assistante de direction.

M. BOUBY demande à ce qu'un point relatif à l'application ADHOC soit réalisé. « *Y a-t-il un statu quo à l'échelle de l'Université ?* »

M. HALBOUT excuse **M. GUEVELLOU**, retenu par d'autres obligations professionnelles et qui ne peut être présent aujourd'hui. Ce point étant important, **M. HALBOUT** l'ajoutera à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Pour **M. BOUBY**, « *l'Etablissement UM n'en a rien à faire !* »

M. HALBOUT refuse de polémiquer sur ce « procès d'intention » !

M. BOUBY ajoute que la question relative au paiement des heures supplémentaires a été posée en Comité Technique, notamment concernant la prise en compte des heures des élus sur ADHOC. A ce jour, aucune réponse n'a été donnée de la part de la Direction de l'Université. Pour les personnels, cela est important ...

M. HALBOUT rappelle la problématique existante concernant le CET, en particulier, la mention des heures supplémentaires des agents.

M. HALBOUT note que de nombreuses questions ont été posées en la matière. Il souligne que **M. GUEVELLOU** avait présenté lors d'un précédent Conseil, une synthèse de ces interrogations ainsi que l'esquisse de propositions. Un nouveau débat aura lieu lors du prochain Conseil.

M. BOUBY rappelle que **M. GUEVELLOU** devait se déplacer au sein des Départements d'enseignement pour réaliser un nouveau point de situation, chose qui n'est toujours pas faite à ce jour !

M. HALBOUT informe **M. BOUBY** que le Responsable administratif s'est déplacé dans certains d'entre eux, mais qu'il n'a pas pu matériellement le faire dans tous. « *M. GUEVELLOU est un Responsable administratif très sollicité quotidiennement !* »

Pour **M. HALBOUT**, cette discussion fixe un objectif : prendre et acter des propositions lors du prochain Conseil, que **M. GUEVELLOU** portera ensuite au nom de la Faculté des Sciences de Montpellier.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

2. APPROBATION DU PV N° 262 - 16 MARS 2016

Avant de procéder au vote, **M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que :

- **Mme DURAO-CABECA** a donné procuration à **M. LEMOIGNO**,
- **Mme FICHARD-CARROLL** a donné procuration à **Mme LARIONOVA**,
- **Mme HAMMAR** a donné procuration à **M. PECOUL**,
- **Mme LARIONOVA** a donné procuration à **Mme FICHARD-CARROLL**,
- **M. VIGNES** a donné procuration à **Mme ROLLAND**.

M. HALBOUT remercie **M. GUEVELLOU**, **Mme FRISOU** et **Mme GAUCERAND** pour la qualité rédactionnelle de ce document et le respect des échéances de communication et de diffusion ! Il demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

M. HALBOUT note que ce dernier est « long » en raison des débats qui se sont tenus.

M. HALBOUT précise à l'auditoire qu'il s'est permis de reformuler certaines interventions et demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'en excuser. Toutefois, il assure que le sens des interventions a été conservé.

M. HALBOUT rappelle que les procès-verbaux sont destinés à être lus.

Mme ROLLAND souhaite faire part de deux remarques :

- La première - page 15 - : vote de la troisième proposition du calendrier universitaire 2016-2017. Celle-ci avait reçu un avis défavorable de la part des conseillers - 20 votes « contre » - mais l'avis final a été indiqué comme favorable,
- La deuxième - page 16 - concernant les évolutions pédagogiques. **Mme ROLLAND** signale que l'intitulé du séminaire ne correspond pas à la dernière séance mais à celle qui est à venir.

Concernant la première remarque, **M. HALBOUT** pense qu'il s'agit d'un mauvais copié-collé ; cela sera corrigé.

Pour la seconde, **M. HALBOUT** explique qu'effectivement que c'est le séminaire du 25 mars qui portait sur « Des temps pour apprendre », et que le séminaire qui se tiendra le vendredi 15 avril 2016 portera sur la thématique « *Des dispositifs hybrides* ».

M. ALI précise que le titre exact du séminaire du 19 février était « *Des activités pour apprendre* ».

Mme GAUCERAND prend note de ces observations et procédera aux corrections nécessaires.

M. HALBOUT souligne qu'un courrier a été envoyé aux Conseils Départemental et Régional par **M. GUEVELLOU** afin que ces derniers communiquent le nom de leurs nouveaux représentants. En conséquence et officiellement, le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier compte à ce jour 38 membres votants.

M. HALBOUT demande à **Mme GAUCERAND** si les nominations lui ont été communiquées.

Mme GAUCERAND lui répond qu'aucun retour n'a été fait par ces deux collectivités. Elle reprendra contact fin avril avec ses interlocuteurs.

M. HALBOUT remercie les élus étudiants de leur présence ce jour et se satisfait de les voir aussi nombreux !

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** suggère de procéder à la validation du procès-verbal n° 262 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 16 mars 2016.

Votants : 24 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 24

Le PV n° 262 - Conseil du mercredi 16 mars 2016 recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil pour ce vote unanime.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

3. EVOLUTION DES NOUVELLES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

M. HALBOUT indique que le groupe de travail s'est réuni le 25 mars dernier. Le thème de ce séminaire était « *Des temps pour apprendre* ».

M. HALBOUT donne la parole à **M. LEMOIGNO**, rapporteur de la séance.

M. LEMOIGNO explique que la rencontre s'est déroulée sur le campus Triolet. Le compte rendu a été mis en ligne sur l'ENT ainsi que sur le site web de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. LEMOIGNO présente ce document à l'assemblée - ce dernier est disponible à l'adresse suivante : <http://www.fdsweb.univ-montp2.fr/mot-du-directeur/evolution-des-pratiques-pedagogiques>

M. LEMOIGNO mentionne le fait que ce séminaire a été ponctué par deux interventions d'environ 30 minutes chacune. Une discussion libre est ensuite intervenue.

M. LEMOIGNO souligne la présence de seulement trois personnes de la Faculté des Sciences, « *ce qui est très peu ...* »

M. LEMOIGNO débute sa présentation en évoquant l'intervention de **Mme JOULLIA**, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication au sein de l'Université Paul-Valéry et, ayant mené une enquête auprès des étudiants de L1, L2 et L3 relative à la manière dont ils appréhendaient le temps.

Concernant leur concentration en cours, **M. HALBOUT** fait part de sa propre expérience : « *pour être certain que les étudiants restent concentrés en TD, il convient de leur donner un test ou une interrogation les incitant à le rester !* » Cela relève donc, à ses yeux, de la problématique du contrôle continu.

Pour **M. HALBOUT**, la concentration est un enjeu central tant pour les étudiants que pour les enseignants.

M. LEMOIGNO confirme les propos de **M. HALBOUT** : selon lui, « *peu de personnes sont concentrés à 100% lors de ce Conseil ...* »

M. LEMOIGNO revient sur l'intervention tenue par une enseignante à l'occasion de ce séminaire et s'indignant que les étudiants consultent leur compte Facebook pendant les cours. Suite à cette intervention, **Mme JULLIA** a précisé que le public étudiant d'aujourd'hui provenait d'horizons beaucoup plus divers que durant les années 80 ... Beaucoup ne sont pas issus du même milieu socio-culturel que leurs enseignants. De ce fait, être sur les réseaux sociaux lors des travaux dirigés n'est pas irrespectueux pour eux.

Pour **M. LEMOIGNO**, le rapport entre les enseignants et les étudiants est tout aussi important que le travail en lui-même.

M. GODELLE s'étonne de ne pas trouver deux éléments fondamentaux dans cette analyse : la motivation et la régularité du travail.

Pour **M. GODELLE**, si un examen permet aux étudiants de rester concentrés, un autre moyen existe : il consiste à les faire travailler « *sur un projet qui les motivera à travailler* ». Cet aspect est essentiel pour **M. GODELLE**.

M. LEMOIGNO explique que les étudiants inscrits en sciences de l'information et de la communication ont un nombre important de projets à suivre. La difficulté qu'ils rencontrent est liée au temps : auparavant, ces derniers impliquaient un groupe de 4 à 5 étudiants. La principale difficulté portait sur une contrainte d'agenda : du fait de leurs emplois du temps respectifs, il était pour eux difficile de trouver des créneaux communs. En conséquence, le projet est aujourd'hui porté par binômes. Mais, celui-ci ne suffit plus à être un moteur pour mobiliser tout le monde dans le même sens. Les étudiants sont aujourd'hui tiraillés entre plusieurs contraintes, celle de la « vie sociale », du travail d'appoint, ...

Pour **M. LEMOIGNO**, ces obligations étant très diverses, le projet ne représente plus dorénavant un moteur suffisant.

M. GODELLE a l'impression qu'il faut constamment donner beaucoup de travail aux étudiants.

Pour **M. LEMOIGNO**, cela n'est pas faux : plus on en exige, plus ils en veulent !

M. GODELLE essaie de mettre cela en pratique au sein des UE dans lesquelles il intervient. Chaque semaine, ses étudiants ont des devoirs à faire et s'organisent en ce sens.

Pour **M. GODELLE**, si chaque enseignant faisait pareil, le travail serait plus efficace et mieux réparti sur le plan temporel.

M. HALBOUT prend l'exemple d'un étudiant de master 2 devant écrire un mémoire. Si l'on découpe ce travail en plusieurs semaines, cela réduira l'apprentissage de l'autonomie et de la gestion du temps. Or, l'étudiant doit apprendre à s'organiser et à être méthodique : rédiger un mémoire implique de construire une bibliographie, comprendre et assimiler des sujets complexes, les restituer, se relire et mettre en forme son document. Cela fait donc plusieurs temps principaux que la personne doit apprivoiser afin de gagner en autonomie, s'initier à la recherche et à son travail de professionnel, qu'il soit à terme tant dans le secteur privé ou dans le secteur public ... « *Cette phase d'apprentissage n'est pas facile !* »

Pour **M. GODELLE**, celle-ci doit se réaliser de manière progressive.

M. GODELLE donne l'exemple d'un étudiant inscrit dans son master, au cours duquel un stage relativement court doit être effectué. Celui-ci est divisé en plusieurs morceaux, contrairement au M2. La régularité du travail est donc ici essentielle. Il n'est pas incompatible de donner un modèle d'organisation dans les premières années puis, de laisser l'étudiant acquérir par lui-même son autonomie petit à petit.

M. LEMOIGNO réitère sa question initiale : « *Pourquoi laissez-vous les étudiants aller sur les réseaux sociaux en TD ?* ». L'enseignant n'est pas uniquement là pour donner des informations mais pour éduquer le public à une méthode de travail. Il est possible de leur expliquer qu'ils auront peut-être de meilleurs résultats s'ils restent concentrés, même si cela dure 25 minutes. Il conviendrait de mettre les téléphones dans les sacs afin que les étudiants se focalisent exclusivement sur leurs cours.

Pour **M. LEMOIGNO**, le rôle des enseignants est d'apprendre aux étudiants à gérer leur temps. Il est donc indispensable de leur inculquer une méthode de travail.

Pour **M. GODELLE**, cela est effectivement très important !

M. MANCHERON souhaite revenir sur l'autonomie en M2. D'après lui, la majorité des étudiants sont indépendants à la sortie. Cet apprentissage débute dès la licence 1.

M. MANCHERON souligne que le métier d'étudiant s'initie en L2, ce qui n'a pas changé depuis ces trente dernières années. En effet, la première année est consacrée avant tout à la « *découverte des libertés* ». En revanche, la fin de la construction n'apparaît pas, ce qui l'inquiète. Les étudiants ont des conditions de travail facilitées du fait de l'accès à des moyens de communication qui n'existaient pas il y a trente ans. Toutefois, le stress est beaucoup plus important car les études ne sont pas la première préoccupation des étudiants : ces derniers s'inquiètent notamment du fait de trouver un travail ...

M. MANCHERON note que lorsque les ECTS ont été mis en place, l'idée était d'organiser la quantité de travail et non la qualité. Normalement, 1 ECTS correspond à un volume compris entre 20 et 30 heures de travail étudiant. La politique de la Faculté des Sciences est de dire qu'un ECTS correspond aux heures en présentiel d'un enseignant devant ses étudiants.

Pour **M. MANCHERON**, il est évident que le public doit suivre un cours et le réviser ensuite mais, cette pratique est tombée en désuétude depuis 15 ou 20 ans.

M. MANCHERON illustre son propos : lorsqu'il donne un exercice en travaux dirigés et que ce dernier n'est pas fini en fin de séance, les étudiants ne le travailleront pas d'eux-mêmes et attendront le prochain cours. Ils auront probablement eu autre chose à faire, ce qu'au demeurant **M. MANCHERON** peut concevoir. Toutefois, lorsqu'on parle du « *métier d'étudiant* », il convient que ce dernier reflète un investissement minimum.

M. MANCHERON ne jette pas la pierre aux étudiants : ces derniers agissent en fonction d'un contexte qui ne situe pas les études en tant que première priorité! Passer du temps à réviser est une chose à laquelle ils sont de moins en moins préparés ...

Pour **M. MANCHERON**, la formation au « *métier d'étudiant* » s'achève au niveau du master 1, lorsque ce dernier prend conscience que ses études vont se terminer et qu'il faut leur consacrer du temps.

A la question « *Faudrait-il dégager des plages horaires libres pour le travail ?* » **M. MANCHERON** n'en est pas convaincu car l'éducation serait autre chose.

M. THALER souhaite rebondir sur l'organisation du temps de travail. Celle-ci doit s'apprécier à l'année et non de manière hebdomadaire. L'exemple des ECTS est tout à fait illustratif : ils sont c'est basé sur 1 600 heures.

M. THALER s'interroge : « *Sur combien de semaines les enseignants-chercheurs assurent-ils 35 heures ?* »

- *Certains membres du Conseil ne sont pas d'accord avec les propos de M. THALER et lui coupent la parole ...* -

M. THALER poursuit son exposé et précise qu'être un enseignant-chercheur est un métier à part. Il entend les précédentes remarques formulées par l'Assemblée.

M. THALER rappelle que les enseignants doivent assurer 1 600 heures annuelles mais, avec un temps fractionné différemment sur l'année, que pour les étudiants. L'une des choses les plus difficiles pour ces derniers est de savoir comment gérer les vacances. Concrètement, lorsqu'ils ont cours, ils font 50 heures par semaine et non 35 !

M. THALER insiste : les étudiants ont une charge de travail titanesque les menant jusqu'à des horaires tardifs de révisions en raison d'un temps de travail non fractionné lors du semestre.

Pour **M. THALER**, il existe un problème considérable en matière d'organisation du temps de travail.

M. HALBOUT précise que « *la discussion ici fait écho aux débats menés par le Conseil lors de la précédente séance sur le calendrier universitaire !* »

Pour **M. THALER** il existe un problème considérable en matière d'organisation du temps de travail nécessitant de faire évoluer ce calendrier. Il convient d'être un minimum cohérent et cesser de prétendre qu'un ECTS représente 25 à 30 heures de travail.

Pour **M. THALER**, il faut effectuer une règle de 3 et l'ajuster au véritable temps de travail d'un étudiant - et de celui qu'il effectue réellement -. Autrement dit, pour 1 ECTS, il faudrait se caler sur 20 heures de travail maximum, en comptant à la fois le temps consacré à l'enseignement et celui au travail personnel ; cela lui semblant réaliste.

M. HALBOUT suggère d'allonger les temps d'enseignement.

M. BOUBY note que le Conseil parle du temps d'enseignement et de celui de l'étudiant mais il ne faut pas oublier que certains ont également un emploi. In fine, les jeunes peuvent travailler jusqu'à 50 voire 60 heures par semaine, ce qui est énorme !

M. BOUBY prend l'exemple d'un actif dont le temps de travail est de 35 heures : celui-ci sait bien que 60 heures par semaine n'est pas gérable. Cela l'est encore moins lorsqu'on doit acquérir des notions essentielles pour s'insérer dans la société.

Pour **M. BOUBY**, le temps de travail d'un étudiant est trop lourd au regard de ce qu'il a vécu à son époque où très peu d'entre eux avaient aussi une vie active.

M. BOUBY demande à **M. LEMOIGNO** si **Mme JULIA** exerce à l'Université Paul-Valéry de Montpellier.

M. LEMOIGNO acquiesce.

M. BOUBY s'interroge : « *Cette analyse est-elle transposable aux enseignements scientifiques ?* »

Pour **M. BOUBY**, cela ne l'est pas. Dans les études littéraires, le travail personnel est encore plus important que pour les filières scientifiques et ce, dès la licence 1. En effet, les enseignants voient moins souvent leurs étudiants car ces derniers travaillent davantage sur des projets. L'Université Paul-Valéry dispose d'une pédagogie différente de celle de la Faculté des Sciences de Montpellier. Elle se distingue aussi de celles de la Faculté de Droit ou de Médecine où le « *bachotage* » est très pratiqué.

Pour **M. HALBOUT**, il ne faut pas être caricatural ! Au sein même des disciplines de la composante, les méthodes d'apprentissage ne sont pas les mêmes : certaines formations nécessitent des sorties terrains et d'autres non.

M. BOUBY pense que les études littéraires sont différentes des scientifiques.

Pour **M. MANCHERON**, la difficulté est que nous sommes passés de 20 heures de travail personnel à zéro, sauf si des projets sont donnés aux étudiants. Ainsi, un sujet de réflexion leur permettra de travailler de manière autonome. « *Quand on leur donne un projet, les étudiants vont râler car cela les oblige à s'y consacrer sur leur temps personnel. Toutefois, même si l'enseignant ne donne pas de devoirs à la maison, il est important de travailler malgré tout !* »

M. MANCHERON conclut donc son propos : il convient de donner des exercices pour que les étudiants travaillent !

Pour **M. MANCHERON**, le « *métier d'étudiant* » consiste à identifier les matières pour lesquelles il faut réviser davantage au regard des difficultés que l'on rencontre, et initier un véritable travail personnel ! Or, ce réflexe est de moins en moins courant chez les étudiants.

M. IMBERT précise qu'un certain nombre de directives ministérielles - et de pédagogues - préconisent la suppression du travail personnel, notamment au collège. Cela n'est pas appliqué mais, existe pourtant !

M. HALBOUT propose à **M. LEMOIGNO** de poursuivre son intervention.

M. LEMOIGNO ajoute un dernier point d'intervention de **Mme JULLIA** relatif à l'aspect numérique. Cette dernière avait pensé à cet aspect pour faciliter, notamment, la gestion du temps mais elle s'est aperçue que cela ne fonctionnait pas très bien. En effet, les étudiants réputés être férus de nouvelles technologies ne sont pas aussi experts qu'on le prétend s'agissant des ordinateurs et du numérique. En outre, il existe une fracture entre les étudiants et les enseignants. Les premiers croient les seconds âgés et incapables d'utiliser les réseaux sociaux.

En sciences de l'information et de la communication, les équipes pédagogiques utilisent les forums, ce qui n'est pas forcément au goût des étudiants. Ces derniers sont en effet très demandeurs - notamment lors des premières années - de rapports directs, gage d'un lien de qualité avec les enseignants.

M. LEMOIGNO présente la seconde partie de la réunion du 25 mars dernier relative à l'intervention de **Mme POUSSARD**, maître de conférences en anglais et en didactique des langues. Celle-ci est Directrice du Centre des Langues Etrangères et Régionales et, coordinatrice de l'IDEFI UM3D. Sa présentation « *Espace et temps d'apprentissage* » est disponible sur le site web de la Faculté des Sciences et a été mis à la disposition des conseillers.

M. HALBOUT mentionne ici l'exemple de Polytech Montpellier ayant mis en place un dispositif similaire à celui présenté par **Mme POUSSARD** pour les PEIP. La composante a ainsi réservé un créneau dans la semaine pour des « *devoirs surveillés* ». Lors de ces derniers, les étudiants sont en autonomie et composent sur un sujet défini pendant que les enseignants se déplacent dans les amphithéâtres, répondent aux questions et relèvent les copies au bout de deux heures.

Pour **M. LEMOIGNO**, Polytech Montpellier se trouve dans un contexte assez particulier car les étudiants inscrits en PEIP peuvent être renvoyés si ces derniers ont un niveau insuffisant ! Les conséquences sont donc assez sensibles, tout comme en Faculté de Médecine où les dispositifs de visio-conférences fonctionnent bien car les étudiants ont un concours à présenter en fin de cursus.

Pour **M. IMBERT**, ce n'est pas pour cela que tout fonctionne bien !

Pour **M. LEMOIGNO**, « *le but n'est pas d'éjecter des gens !* »

M. BOUBY note que cela signifie que les x premiers sont pris. Si, pour la Faculté des Sciences, on limitait à 30, le nombre d'étudiants de première année pouvant passer en deuxième année, ce n'est pas pour cela que ces derniers auront un bon niveau.

Pour **M. LEMOIGNO**, cela revient à dire aux étudiants : « regardez la vidéo et débrouillez-vous ! »

Pour **M. BOUBY**, c'est la preuve que ces enseignants ne sont pas soucieux de la réussite de leurs étudiants en termes de qualité. Il leur suffit de déclarer « *débrouillez-vous si vous voulez arriver dans les 10 premiers !* ». Ce fonctionnement est tout à fait différent de celui de la Faculté des Sciences de Montpellier !

M. IMBERT souhaite faire un commentaire sur les types d'évaluation à adapter en fonction de l'activité.

Pour **M. IMBERT**, « *si nous revenons encore sur l'idée du contrôle continu, les étudiants risquent de se perdre car les enseignants ne font pas tous la même chose ! Soit l'on supprime toutes les innovations pédagogiques parce que de toutes les façons nous ne serons que des Isolas Oasis, soit il convient de dire à partir de maintenant c'est comme ça et pas autrement !* »

M. IMBERT rappelle que d'autres universités en France et en Europe ont imposé ce type d'obligations pédagogiques et que des directives fortes ont été prises. « *Nous pourrions peut être nous poser la question d'agir de manière similaire pour des dispositifs très simples comme le contrôle continu et avoir des obligations à respecter.* »

M. HALBOUT souligne que l'objectif des réflexions portées cette année, est d'établir des conclusions à la fin de ces séminaires pour proposer une direction générale au sein de la composante.

M. HALBOUT se demande si cela sera directif au point de dire d'imposer une « *révolution* » générale, car tel n'est pas la philosophie de la Faculté des Sciences de Montpellier. Toutefois, des directions fortes doivent se dessiner ...

Pour **M. VERNICOS**, des tentatives intermédiaires devront être entreprises. A l'image des CMI, il faudrait proposer des expériences totalement différentes sur la base du volontariat.

M. LEMOIGNO note une chose très importante, symbolisant la différence entre l'Université Paul Valéry et la Faculté des Sciences : il existe toujours un volet communication au niveau Recherche. En effet, les enseignants chercheurs de Paul Valéry publient toujours le résultat de leurs expérimentations alors que ceux de notre composante ne le font pas, marquant ainsi l'absence de communication.

Lors des groupes de travail sur le Numérique menés par **M. CASSAGNE**, **M. LEMOIGNO** a proposé que pour chaque financement UM concernant des projets numériques, le résultat puisse être publié dans des journaux spécialisés.

Pour **M. HALBOUT**, la publication initiée par la Faculté des Sciences concernant le compte rendu de ces rencontres est une action soulignée par l'Université Paul Valéry. Cet établissement n'était pas dans cette démarche de diffusion.

M. LEMOIGNO explique ce qui l'a « *frappé* » : lors d'une discussion informelle sur l'APES, beaucoup d'arguments faux ont été tenus. A titre d'exemple, il a été prétendu que ce n'est pas parce que les étudiants sont inscrits à l'APES qu'il y aura beaucoup d'absentéisme !

Mme JOAB remarque que l'aspect financier est complètement absent de ce débat. Or, la difficulté rencontrée aujourd'hui est l'effectif croissant du nombre d'étudiants au sein des groupes de travaux dirigés et travaux pratiques - en particulier en L1 -. On essaie de limiter les enseignements prétendument « *couteux* » comme les travaux pratiques alors que ces derniers permettent aux enseignants d'être plus proches des étudiants et de les encadrer d'une manière plus fine.

Mme JOAB le répète : l'aspect financier a totalement été occulté alors que la tendance actuelle n'est certainement pas de donner les moyens nécessaires pour bénéficier de méthodes personnalisées, qui seraient pourtant plus adaptées aux étudiants.

M. LEMOIGNO précise que les deux intervenants l'ont évoqué. **Mme JULLIA** a souligné que cela est effectivement difficile car l'effectif étudiant ne cesse de croître. **Mme POUSSARD** s'interrogeait sur la possibilité de travailler sur des dispositifs hybrides avec des groupes de 45 étudiants, sans que les moyens matériels et les laboratoires de Langues ne soient affectés. Les enseignants font aujourd'hui avec ce qui leur est donné.

M. VERNICOS signale que des moyens financiers européens existent mais, sont peu demandés dans les faits. Il convient de les solliciter, même si l'élaboration des dossiers est contraignante.

Pour **M. VERNICOS**, cette aide n'est pas pérenne et ne résoudra donc pas la question du financement à long terme de ces formations.

Pour **M. BOUBY**, ce qui importe prioritairement est de disposer d'un nombre adéquat d'enseignants/agents au regard de celui des étudiants présents au sein des groupes de travaux pratiques. Actuellement, ce dernier a « explosé », y compris au sein du Département Chimie ! Cela est un message très important et qui doit être entendu !

Pour **M. BOUBY**, les moyens numériques ne résoudront jamais ce problème-là. Cet outil est même assimilable à une perte de temps : « *il est plus chronophage que lorsque l'enseignant donne son cours et que l'étudiant le retravaille* ». En utilisant le numérique, l'étudiant cherche l'information pendant deux heures. En conséquence, « *le nerf de la guerre* » est réellement de bénéficier d'un nombre suffisant d'agents pour que les enseignants puissent réellement encadrer les étudiants. Les moyens financiers sont indispensables en la matière.

M. HALBOUT acquiesce : les moyens humains et financiers sont effectivement nécessaires.

Pour **M. BOUBY**, si nous disposons de moyens sans personnel, rien ne peut se faire ! En revanche, si l'on a du personnel sans avoir de moyens financiers, il est quand même possible de s'occuper des étudiants ...

M. VERNICOS est totalement en accord avec les propos de **M. BOUBY**.

Pour **M. BOUBY**, « *nous essayons d'arranger les choses alors que cela est impossible puisque nous ne disposons pas des moyens humains pour faire un travail de qualité !* »

Pour **M. LEMOIGNO**, le temps nous manque et ne nous permet pas de nous lancer dans l'innovation.

M. VERNICOS rappelle les propos qu'il avait tenus précédemment stipulant qu'il faut moins d'enseignement mais, « *de meilleure qualité* ». Il faut cesser de vouloir en faire trop alors que nous en sommes incapables et ne disposons pas des moyens adéquats. « *Nous devons au contraire nous concentrer sur ce que nous pouvons réaliser en fonction de nos moyens* ».

Au sein de son Département d'enseignement, **M. ALI** note une explosion de l'offre de formation en termes de déclinaisons et de contenus. En conséquence, les enseignants ne sont plus capables d'enseigner les bases de manière solide, entraînant une dérive pédagogique. Certaines UE de Master sont enseignées par des chercheurs : si ces derniers ne peuvent réaliser leur enseignement ou si l'établissement ne peut les payer, l'UE s'effondrera, ce qui entraînera de graves problèmes de gestion.

M. ALI ajoute que son Département est en train de réfléchir à la problématique suivante : « *Comment faire pour que les étudiants soient plus performants et que le contenu de l'enseignement soit, en parallèle, le mieux adapté ?* ».

M. ALI explique que le temps de travail est une donnée véritablement problématique. Lors d'un TP, les enseignants chercheurs délivrent de nombreuses informations devant être assimilées par les étudiants. Sur un espace-temps limité, on en vient à suivre une ligne pédagogique qui n'a pas forcément de sens. Il conviendrait de réfléchir à cela, eu égard aux études montrant que dans le cadre d'un apprentissage, une personne décroche en général au bout de 25 minutes. Une heure en continu sans pause éloigne les étudiants de l'objectif initial.

Pour **M. ALI**, il est possible d'initier des micros coupures en TP et d'utiliser ces données psychologiques montrant qu'il existe des temps et des rythmes d'apprentissage. Or, les enseignants n'en tiennent jamais compte. « *Nous sommes ici confrontés aux carcans pédagogiques : à chaque fois que des personnes essaient de trouver des moyens destinés à aménager les emplois du temps, cela est perçu comme une révolution !* ».

M. ALI souligne que d'autres pays ont pris ce problème au sérieux et y travaillent activement. En France, nous sommes encore cloisonnés !

Pour **M. IMBERT**, il est impossible d'enseigner de manière optimale à 23 étudiants dans une salle de TP conçue à l'origine pour un effectif de 10. La situation serait différente si le public était accueilli dans une salle prévue pour 20 personnes.

Pour **M. HALBOUT**, il convient de réfléchir à l'évolution des pratiques pédagogiques sans éluder la question des moyens humains et financiers. Le pari fait par la Faculté des Sciences est de montrer que les moyens sollicités sont bien utilisés.

Pour **M. HALBOUT**, si la Faculté n'a pas réfléchi à ses pratiques pédagogiques, elle ne peut prétendre à davantage de moyens pour répéter les mêmes méthodes qui se sont avérées inefficaces.

M. HALBOUT ajoute qu'il ne faut pas non plus affirmer que la Faculté des Sciences de Montpellier évoluera dans ses pratiques et éluder la question des moyens. « *Les deux sont liés : pour convaincre le financeur d'attribuer des fonds, il faut également lui montrer que la composante a mené une réflexion et agira de manière différente ...* ».

M. VERNICOS est d'accord avec ces propos mais croit tout de même possible d'affirmer que l'on peut évoluer et sortir du carcan, tant pour les cours que les TD.

Pour **M. GODELLE**, « *nous n'en sommes plus à réfléchir !* ». Des équipes souhaitent agir mais la rigidité du système empêche d'avancer de manière concrète.

M. GODELLE prend l'exemple du débat relatif au calendrier universitaire 2016-2017 qui s'est tenu lors du dernier Conseil de la Faculté.

Pour **M. GODELLE**, certains veulent avancer mais n'y arrivent pas ! Il est important que le système favorise les initiatives plutôt que de pérenniser un fonctionnement inadapté.

M. HALBOUT entend les propos de **M. GODELLE**. Ainsi, lors du bilan d'activité annuel, il conviendra de donner des moyens concrets en termes de planning et de calendrier.

M. VERNICOS rappelle que la Faculté a malgré tout institué de nouveaux dispositifs pour aider certains étudiants. Ces moyens pourraient être consacrés au financement d'autres méthodes plus pertinentes.

M. HALBOUT remercie **M. LEMOIGNO** pour sa restitution et rappelle que le prochain groupe de travail se réunira dans 48 heures.

M. HALBOUT demande à l'Assemblée un l'enseignant volontaire pour être le rapporteur de la prochaine séance s'intitulant « *Des dispositifs hybrides* ».

M. VERNICOS se propose.

M. HALBOUT l'en remercie !

M. HALBOUT en profite pour rappeler que cette réflexion se conclura au mois de juin. La Faculté des Sciences de Montpellier organisera d'ici là le colloque PromoSciences du 31 mai au 2 juin 2016 sur le campus Triolet. Ce dernier sera l'occasion d'entendre des points de vue nationaux relatifs à l'évolution des pratiques pédagogiques.

M. HALBOUT souligne que PromoSciences est une association destinée à promouvoir les Sciences. Il a proposé que le thème central de cette manifestation, organisée cette année à Montpellier, soit l'évolution des pratiques pédagogiques.

M. HALBOUT informe les membres du Conseil qu'une conférence de **Mme Sophie BEJEAN**, Recteur et co rédactrice de la StraNES - Stratégie Nationale de l'Enseignement supérieur - introduira ce colloque. **Mme BEJEAN** et **M. MONHUBERT** ont été mandatés par le ministère pour rédiger la StraNES, un recueil de préconisations sur l'évolution de la Formation et de la Recherche.

M. HALBOUT ajoute que plusieurs interventions ponctueront ces journées.

M. HALBOUT rappelle que les enseignants intéressés par cet événement doivent se rapprocher de lui d'autant plus, qu'au-delà des interventions, des témoignages relatifs aux pratiques instituées sur le campus seront présentés.

M. HALBOUT a également sollicité la Faculté d'Education, Polytech Montpellier et l'IAE pour que cet échange soit un moment partagé et non uniquement centré sur la seule Faculté des Sciences de Montpellier.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

4- STATUTS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

M. HALBOUT précise qu'il s'agit ici d'un premier débat sur les nouveaux Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HALBOUT indique avoir mis en ligne sur l'ENT, quatre documents, dont trois ont été commentés en Bureau :

- les statuts actuels validés en 2011,
- les statuts proposés suite à une réflexion menée par un groupe de travail durant l'année 2013. Ce toilettage n'avait pas abouti puisque le Conseil n'avait pas tranché pour inclure la notion de groupe de travail,
- les deux versions des statuts proposées cette année.

M. HALBOUT rappelle la nécessité de toiletter ces statuts. En conséquence, il a demandé à **M. GUEVELLOU**, Responsable administratif de :

- reprendre les conclusions « assez *consensuelles* » du groupe de travail ayant déjà réfléchi en la matière,
- ne pas considérer les sujets « *polémiques* » tels que la mise en place des groupes de travail, de conférences, ...
- distinguer les Département d'enseignement des Services communs, - c'est-à-dire une entité travaillant pour la Faculté des Sciences mais n'étant pas un Département et ne disposant pas d'une équipe pédagogique dédiée -.

M. HALBOUT souligne que deux Départements ne répondent pas aujourd'hui à la définition de Département d'enseignement : DESCIRE et PEIP. Ces deux entités correspondent davantage à ce que doit être un service commun. Deux autres structures sur lesquelles a travaillé la Faculté depuis deux ans, s'y ajoutent :

- les Cursus Master Ingénierie (CMI) au sein desquels il existe actuellement un Comité de pilotage. Ce dernier est mal défini pour certains et risque de devenir une entité autonome, ce qui est « *dangereux* » ! Aussi, la Direction a proposé que cette structure ne soit pas un Département : il n'est pas question que les CMI s'autonomisent avec des moyens humains spécialement affectés. En revanche, il convient de mettre en place une coordination commune.
- les Relations Internationales (RI) : cette entité permettrait de donner plus de visibilité, ainsi qu'un « *poids politique* », à cette organisation stratégique de la Faculté des Sciences. Elle fédérerait tous les correspondants en la matière au sein des services administratifs centraux, des Départements, ainsi que les Chargés de mission sur les différents secteurs géographiques. La politique RI serait donc « *institutionnalisée* » au sein d'un service commun qui deviendrait un Pôle Relations Internationales.

M. HALBOUT ajoute qu'une dernière piste de réflexion concernant les formations pluridisciplinaires est en cours. A cet effet, **M. HOFFMANN** pilote un groupe de travail pour étudier la faisabilité de cette thématique transversale comme futur service commun.

Aussi, **M. HALBOUT** explique aux membres du Conseil que ces discussions l'amène à proposer ce jour une version « *toillettée* » des statuts de la Faculté des Sciences.

M. HALBOUT ouvre le débat sur les différents points présentés.

Pour le changement d'appellation de « *Département en service commun et Pôle* », **M. BOUBY** demande à **M. HALBOUT** s'il a dialogué avec la Direction de l'Université de Montpellier sur cette terminologie.

M. HALBOUT lui répond que la composante peut donner le nom qu'elle souhaite à ses structures propres.

M. BOUBY indique que le terme de Pôle est utilisé par l'Université de Montpellier et peut interpeller les services de l'établissement.

M. HALBOUT lui répond qu'il s'est entretenu avec la Direction UM, notamment au moment de la discussion relative au référentiel. La dénomination de « *Pôle* » est utilisée par Polytech Montpellier pour des missions similaires : c'est la raison pour laquelle la Faculté souhaite la reprendre.

M. HALBOUT explique que trois Pôles existent à Polytech Montpellier : un Pôle Langues, un Pôle Informatique et un dernier, dédié à la transversalité.

M. HALBOUT insiste : la Faculté a souhaité trouver une appellation cohérente en s'inspirant de pratiques d'autres composantes. Toutefois, il est possible de donner un autre nom.

M. BOUBY alerte **M. HALBOUT** sur les difficultés qui risquent de se poser à l'échelle de la Direction de l'Université de Montpellier.

M. HALBOUT signale que l'appellation est différente lorsqu'il s'agit des services centraux. Toutefois, au sein des composantes de formation, ces services communs sont parfois dénommés « Pôles ». Mais, **M. HALBOUT** n'a pas « *de religion en la matière !* »

M. BOUBY ne souhaite pas voter quelque chose risquant d'être modifié ensuite par la Direction de l'Université !

M. HALBOUT note la remarque de **M. BOUBY** et précise que suite à ce premier débat, un certain nombre de propositions seront soumises à la Direction des Affaires Générales et Institutionnelles de l'Université pour disposer d'un retour réglementaire sur ce projet de texte.

M. HALBOUT rappelle que l'Université devra valider in fine ces statuts, qui seront également présentés en Comité Technique et en Conseil d'Administration UM.

M. IMBERT souhaite formuler deux remarques sur le texte proposé :

- la première porte sur la dénomination du Conseil Régional dont le nom va être très prochainement modifiée. Il serait dommage de devoir le corriger dans quelques temps. **M. IMBERT** propose de ne rien mentionner plutôt que d'écrire quelque chose de faux,
- La deuxième remarque porte sur les Départements scientifiques. **M. IMBERT** ne trouve pas nécessaire de mettre la longue liste des UMR des Départements scientifiques : ces dernières peuvent être amenées à changer.

Concernant la première remarque, **M. HALBOUT** est d'accord. Il rappelle aussi que les statuts ne seront pas validés aujourd'hui et espère connaître le nouveau nom l'assemblée régionale lors du prochain Conseil de la Faculté d'autant plus que les statuts ne seront pas votés d'ici le mois de juin prochain.

Pour la liste des UMR, **M. HALBOUT** s'était fait la même remarque. Il a laissé les noms pour information mais, il est également favorable à la suppression de cette partie.

M. MANCHERON se pose des questions concernant l'article 16 : « *tout enseignant et enseignant-chercheur relevant d'une discipline scientifique, tout BIATSS relevant des activités d'un Département - pédagogie, administration, ... - vote dans un Département* ». A priori, le vote ne peut intervenir que dans un seul Département.

M. HALBOUT note qu'il n'a pas été précisé de quel Département il s'agit ... Il est possible que des enseignants chercheurs votent dans deux Départements.

Pour **M. MANCHERON**, « *on pourrait imaginer qu'il travaille au sein du Département Informatique et aille voter à celui de Biologie-Santé !* »

M. HALBOUT souhaite modifier la phrase en : « *tout enseignant et enseignant-chercheur relevant d'une discipline scientifique, tout Biatss relevant des activités d'un Département - pédagogie, administration, ... - vote dans ce Département* » et d'ajouter « *et pourrait aussi voter dans un autre Département* ».

Mme DEGOLS s'interroge : « *N'existe-t-il pas un nombre d'heures minimal devant être assuré par cet agent au sein de ce Département ?* »

M. HALBOUT approuve les propos de **Mme DEGOLS**.

M. MANCHERON reprend l'article 16 « *Tout chercheur ou Ita en activité dans les unités de recherche de la Faculté des Sciences peut également prendre part aux votes dans un Département s'il (elle) intervient dans une action de formation du Département en question et en fait la demande* ».

M. MANCHERON remarque que le nombre d'heures à réaliser au sein de ce Département n'est pas spécifié.

M. MANCHERON explique que le rattachement à un Département peut être effectué sous réserve d'accomplir au minimum 48 heures équivalent TD, si cela n'est pas indiqué dans le règlement intérieur du Département - article 16 - Composition des Départements -.

M. HALBOUT requiert l'avis du Conseil : « *Doit-on préciser ce nombre d'heures dans les statuts ou laisse-t-on simplement cette disposition dans les règlements intérieurs des Départements ?* »

M. MANCHERON propose de mentionner que ce minimum est par défaut fixé à 48 heures équivalent TD.

M. THALER suggère d'opérer un renvoi vers le règlement intérieur.

M. HALBOUT prend note de cette proposition.

M. HALBOUT demande à ce que soit ajouté dans la deuxième phrase : « *les enseignants chercheurs, tout chercheur ou lta en activité dans les unités de recherche de la Faculté des Sciences peut également prendre part aux votes dans un Département s'il (elle) intervient dans une action de formation du Département en question et en fait la demande* ».

M. MANCHERON note que l'article 16 prévoit que « *Les étudiants sont membres et électeurs du Département auquel est rattaché le diplôme auxquels ils sont inscrits.* » « *Pour les mentions rattachées à plusieurs Départements, l'affectation se fait-elle par parcours ou spécialité ?* ». Si les étudiants sont membres et électeurs de plein droit, cela signifie qu'ils doivent être convoqués aux Assemblée Générales du Département - AG -.

M. MANCHERON reconnaît que la présence d'étudiants lors des AG est importante mais, si tous sont convoqués, cela risque de faire beaucoup de monde !

M. HALBOUT est d'accord avec la remarque de **M. MANCHERON**.

M. MANCHERON le répète : il n'est pas contre la présence des représentants étudiants ...

M. THALER précise que cette disposition n'était pas prévue dans les statuts.

M. HALBOUT propose d'enlever cette phrase qui rendrait les AG difficiles à gérer !

Pour **M. PONS**, il est intéressant d'associer les étudiants à la vie du Département.

M. HALBOUT suggère qu'ils pourraient être invités lors de Bureau.

M. THALER confirme que cette représentation serait intéressante.

M. HALBOUT demande aux étudiants élus ce qu'ils pensent du retrait de la présence des étudiants lors des AG et de leur participation, sur invitation, aux Bureaux des Départements concernés.

En l'absence d'objection, **M. HALBOUT** retient ces propositions.

M. HALBOUT rappelle que la Faculté va se donner du temps ... Toutefois, il aimerait que ces statuts soient votés avant l'été ...

M. VERNICOS souhaite revenir sur la forme du document. Il rappelle que nous sommes en France et qu'un usage précis de la majuscule doit être respecté. Or, dans le présent document, celui-ci n'est pas conforme : pourquoi mettre des majuscules à Département et Faculté des Sciences. Cela n'a pas de sens : les majuscules ne doivent être mises qu'en début de phrase. Seule la Faculté de Paris prend une majuscule !

Pour **M. VERNICOS**, cet usage doit être appliqué sur les textes officiels d'une administration française. Ces documents ne sont pas rédigés en anglais !

M. GODELLE approuve les propos de **M. VERNICOS** mais, considère que l'usage évolue et c'est ce qu'il convient de respecter ! La rédaction proposée ici ressemble davantage à ce que l'on voit régulièrement et ce, même si cela ne fait pas plaisir à quelques académiciens.

M. HALBOUT a un avis médian. Sans trahir les débats en interne avec **M. GUEVELLOU**, **Mme FRISOU** et **Mme GAUCERAND**, il supprime 2/3 des majuscules lors de la relecture du PV ... Il garde néanmoins celles utilisées pour les termes relatifs à une institution : Bureau, Département, Conseil et Faculté.

Pour **M. VERNICOS**, mettre une majuscule au mot Responsable n'a pas de sens !

Pour **M. GODELLE**, cela facilite la lecture : l'usage est donc intelligent ! « *Lorsque l'on décide de contrecarrer les nouveautés que les gens essaient d'instituer, cela fait de nous des conservateurs. Au contraire, il faut laisser les gens innover !* ».

M. VERNICOS insiste : il y a trop de majuscules ! En outre, il souligne qu'aucun des termes n'a été féminisé.

M. HALBOUT essaie de conserver les majuscules sur les termes institutionnels mais les enlève pour ceux qui sont génériques tels que Formation ou Recherche.

Mme FRISOU prend la parole et explique que les majuscules ont été conservées pour les structures et les titres : cela permet de clarifier la lecture ! Elle concède l'existence des règles en vigueur mais, comme l'a souligné **M. GODELLE**, la rédaction de ce document a été faite avec « *pragmatisme* ».

En outre, concernant la féminisation des termes, **Mme FRISOU** rappelle que ce débat est délicat. Ainsi et à titre d'exemple, Mme le Recteur se fait appeler Mme le Recteur et non Mme la Rectrice. **M. VERNICOS** considère la non-féminisation des termes comme sexiste mais, cela n'est qu'un point de vue, une opinion. Pour d'autres personnes, féminiser pourrait être perçu également de la même façon : cela dépend avant tout de nos croyances et de notre « *carte du monde* » !

Mme FRISOU ajoute néanmoins que si l'ensemble des conseillers souhaite une féminisation de ce texte, cela sera fait !

Pour **M. HALBOUT**, cela risquerait de le rendre illisible. En revanche, **M. HALBOUT** propose que les majuscules soient conservées pour tous les termes institutionnels et ceux devenant des acronymes : CPE, CA, ...

M. MANCHERON souligne qu'en cas de conflits entre communautés, il existe des textes de loi qui tranchent : il convient donc de s'y référer !

Mme LARIONOVA précise qu'il ne s'agit pas d'un conflit mais d'un simple point de vue. Il y a des choses bien plus importantes à traiter !

Pour **M. HALBOUT**, le texte doit être lisible : les majuscules doivent donc être conservées sur les termes institutionnels !

M. HALBOUT insiste : le terme « Région », nécessite une majuscule lorsqu'on parle de l'institution. Certains termes communs de la langue française s'institutionnalisent et l'on doit les distinguer. Un département est un mot courant qui peut ne pas nécessiter une majuscule. Mais au sein de la Faculté des Sciences, le mot Département a un autre sens et renvoie à une structure : de ce fait, il faut mettre une majuscule.

Mme JOAB souhaite revenir sur le texte des Statuts, notamment sur la représentation des étudiants au sein des Bureaux des Départements. Certains points mentionnés à l'ordre du jour ne les concernent pas du tout : cela est le cas concernant les Ressources humaines, l'organisation des enseignements sur E-candidat, le Référentiel, l'organisation des examens, ...

M. HALBOUT compare le Bureau des Départements au Conseil de la Faculté : il s'agit de la même chose puisque ces deux structures évoquent la vie d'une entité.

Pour **Mme JOAB**, cela pourrait faire l'objet d'un débat. Que les étudiants soient présents lors d'une discussion sur les formations lui semble évident. En revanche, lorsqu'on évoque des problèmes d'organisation ou de ressources « *diverses et variées* », l'étudiant n'a pas forcément sa place au sein de ce Bureau.

Mme JOAB insiste : une réflexion doit avoir lieu à ce sujet.

M. HALBOUT propose de laisser « *décanter* » cette proposition jusqu'au prochain Conseil.

M. HALBOUT pense les étudiants peuvent être associés sur un grand nombre de décisions qui sont prises par cette organisation et qui vont les impacter directement.

M. HALBOUT prend l'exemple d'E-candidat : les étudiants sont également utilisateurs de cet outil. Il est donc intéressant d'avoir leur avis.

M. THALER souhaite intervenir concernant le préambule.

M. HALBOUT pense que ce dernier n'a pas été revu.

M. THALER s'interroge : « *Un préambule est-il nécessaire ?* ». Si ce dernier est maintenu, il trouve regrettable que certains aspects soient mis en avant au détriment d'autres.

M. THALER note que l'enseignement, l'Unité de Formation et de la Recherche sont privilégiés. Toutefois, au regard des missions décrites en article 2, l'orientation, l'insertion professionnelle, l'accès à la culture et à l'information sont mis de côté.

Pour **M. THALER**, ce choix est discutable.

M. HALBOUT indique que ce dernier a été écrit par défaut mais, « *nous sommes sur un toilettage* ».

En l'occurrence, **M. HALBOUT** demande à **M. THALER** de faire une proposition pour le prochain Conseil.

De ce débat, **M. HALBOUT** retient :

- cette dernière proposition,
- la présence possible des étudiants au sein du Bureau des Départements,
- le débat sur le cinquième Pôle/Service commun : le Conseil va se donner le temps ; la question n'étant pas tranchée.

M. HALBOUT souhaite donner son point de vue : la Faculté ne créera pas un service commun « *si l'on ne sait pas quoi mettre dedans !* » Pour chacune de ces structures, il faudra un Conseil avec des membres. Un groupe de travail, animé par **M. HOFFMANN** va se réunir à ce sujet pour savoir si ce Pôle/Service commun sera institué ou non.

M. IMBERT s'interroge : « *Ne conviendrait-il pas de fusionner les pôles CMI et PEIP ?* ».

Pour **M. HALBOUT**, il ne s'agit pas des mêmes activités : les étudiants et les formations y sont différents. Les PEIP se concentrent sur les deux premières années d'étude tandis que les CMI comprennent le cursus licence et master.

M. IMBERT entend les propos de **Monsieur HALBOUT** : il ne s'agit en effet ni des mêmes formations, ni de la même logique. « *Toutefois, si l'on considère le nombre d'étudiants dans chaque formation ...* ».

M. HALBOUT insiste : fusionner ces deux entités poserait plus d'inconvénients que d'avantages. De plus, les PEIP ont déjà adopté un mode de fonctionnement qui leur est propre. Ainsi, en tant que service commun, on retrouvera par exemple les Responsables des différentes UE. En revanche, pour les CMI, ce seront les correspondants des différentes formations qui seront présents.

Pour **M. HALBOUT**, il n'existe pas de correspondance entre ces deux formations, donc aucun intérêt à les fusionner.

M. HALBOUT suggère l'organisation suivante :

- Conseil de mai : un avant dernier point d'étape sera présenté,
- Conseil de juin : un vote du texte interviendra après les retours de la DAGI et ce, avant que celui-ci ne soit diffusé au sein des instances de l'établissement,
- rentrée universitaire 2016-2017 : les statuts seront opérationnels.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

4. VOTE DU RÉFÉRENTIEL ET DU CADRAGE SPS

a- Cadrage Référentiel

M. HALBOUT propose que le cadrage se fasse en plusieurs étapes et souhaite rendre compte aux conseillers des réflexions intervenues au niveau de l'Etablissement. Le texte du référentiel est actuellement provisoire : dès qu'il sera validé par les différents Conseils, **M. HALBOUT** le mettra également à disposition de l'assemblée.

Pour **M. HALBOUT**, il convient de s'assurer que le cadrage de l'Université ne sera pas octogonal à celui suggéré par les conseillers. Ainsi, celui de l'établissement reprendra essentiellement ce qui existait au sein de l'ex Université Montpellier 2 en termes d'intitulés, de lignes et de missions.

M. HALBOUT précise que la Direction de l'Université de Montpellier a validé le fait que les charges des Directeurs adjoints soient reconnues au sein du référentiel. Les Directeurs adjoints de la composante étaient inquiets car les heures sont parfois partagées ou échangées en cours de mandat du fait d'autres obligations.

Pour **M. HALBOUT**, il aurait été « complexe » de passer les missions des Directeurs adjoints en primes pour charges administratives au niveau de l'Université.

M. HALBOUT précise que l'inclusion du référentiel dans les charges - tel que le décret le préconise - sera soumise à l'approbation du Directeur de la Faculté des Sciences. La Direction de la Composante proposera ce référentiel au Conseil et **M. HALBOUT** demandera au Président de l'Université que les enseignants qui le désirent puissent inclure leurs heures de référentiel dans celles de service.

M. HALBOUT souligne que dans certaines composantes UM, les heures de référentiel sont uniquement payées en heures complémentaires et ne sont pas prises en compte dans le service statutaire des enseignants : cela n'est pas la politique de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Concernant la proposition de la Faculté des Sciences, **M. HALBOUT** a mis à disposition un texte de cadrage rappelant un certain nombre de principes de répartition des heures.

M. HALBOUT présente le cadrage du référentiel 2016 - *Annexe 1* -.

S'agissant des évolutions, **M. HALBOUT** a repris certaines demandes des Directeurs de Département, notamment concernant la simplification en matière d'attribution des heures de responsabilité des UE ayant un effectif important. Celle-ci doit mieux tenir compte de la réalité. Jusqu'à aujourd'hui, il existait un système d'allocation des heures dépendant du nombre d'ECTS dans l'UE : plus l'UE avait un nombre d'ECTS important, plus elle nécessiterait un encadrement pédagogique important. Un nombre d'heures en conséquence était prévu. Par ailleurs, une UE comportant beaucoup de travaux pratiques exige davantage de coordination qu'une UE constituée majoritairement de cours. Le meilleur indicateur pour tenir compte du volume de l'UE et de la répartition TD/TP est finalement de prendre en compte le nombre d'heures effectuées dans l'UE.

Pour **M. HALBOUT**, il existe deux exceptions notables entrant difficilement dans ce cadre :

- les UE de Langues : la Faculté des Sciences ne dispose pas du nombre d'agents suffisants et a de fortes contraintes en la matière. Ces UE concernent énormément d'étudiants mais, comprennent peu d'heures en présentiel par rapport au nombre d'ECTS,
- l'UE de PPE : elle comprend peu d'heures en présentiel et relève surtout la « rémunération » des référents. Il est important que cette UE, et le travail de coordination qui lui est dédié, soient pris en compte. Ainsi, la complexité de la tâche doit être appréciée relativement au nombre d'étudiants concernés et non uniquement au nombre d'heures enseignées étant donné que celui-ci est faible.

Pour ces deux exceptions, **M. HALBOUT** propose que l'ancienne règle de répartition s'applique : cette dernière est proportionnelle au nombre d'étudiants. Pour les autres UE, le système de répartition sera basé sur le nombre d'heures enseignées.

M. HALBOUT indique qu'il a été proposé de revaloriser :

- les responsabilités des salles de travaux pratiques, celles-ci étant de plus en plus complexes. En effet, un nombre croissant de projets pédagogiques est institué, engageant la responsabilité des responsables pédagogiques. Ce sont les Directeurs de Département qui ont fait remonter ce souhait,
- les responsabilités des masters : il s'agit en réalité de ne pas les dévaloriser du fait de la baisse du nombre d'inscrits cette année dans certains parcours. En effet, malgré cette tendance, le travail reste conséquent. Il a donc été proposé de revaloriser les heures dédiées au travail de coordination des masters au regard de l'effectif étudiant.

M. HALBOUT précise que le Conseil va débattre aujourd'hui de ce cadrage en respectant ces trois évolutions : UE à gros effectifs, responsabilité des salles de TP et responsabilité des masters.

M. HALBOUT explique que l'assemblée ne procédera toutefois pas au vote de ce document aujourd'hui car il souhaite que les conseillers aient le temps de l'étudier, d'ajouter ou de corriger des données.

M. HALBOUT tient à ce que les conseillers prennent conscience de l'évolution du nombre d'heures, année après année et que le bilan final l'explique clairement.

M. HALBOUT rappelle que le Conseil abordera aujourd'hui les principes directeurs du cadrage et non « *les détails* ». Il est impératif que le référentiel voté soit conforme au cadrage et à la réalité des effectifs pour que les équipes puissent prendre en compte ces heures de référentiel au sein de leur service.

Pour **Mme JOAB**, il serait intéressant de disposer, au regard de ces chiffres, de l'évolution des effectifs étudiants en licence et master et ce, au fil des années. Cela permettrait de voir si le référentiel suit ou non ce pourcentage d'évolution.

M. HALBOUT entend cette demande. Toutefois, comme l'offre de formation a été reconfigurée, les périmètres sont différents.

Mme JOAB souhaiterait avoir une vision globale pour la licence. Dans la mesure où l'effectif est constamment croissant - en particulier en L1 -, « *comment celui-ci évolue-t-il vis à vis du référentiel ?* » Cette étude peut apporter de précieuses informations et montrer si l'on en demande toujours plus ...

M. HALBOUT informe le Conseil que la Faculté part du principe que son référentiel correspond à 5% de l'offre de formation. En conséquence, si celle-ci croît, le référentiel augmente dans les mêmes proportions. Voilà pourquoi les derniers chiffres projetés indiquent une progression.

M. HALBOUT comprend la question de **Mme JOAB** et reconnaît qu'il serait plus éclairant de présenter sur le tableau récapitulatif - disponible sur l'ENT du Conseil -, la corrélation entre l'augmentation du référentiel et le nombre d'étudiants. **M. HALBOUT** fait en sorte qu'il y ait une correspondance. L'an dernier, l'effectif avait connu une croissance de 3%. En conséquence, il y avait eu une augmentation identique pour le référentiel. Cette année, la hausse pour l'un comme pour l'autre, est de 2%. L'augmentation entre la licence et le master a été lissée.

M. IMBERT espère « *qu'un jour, des personnels seront recrutés plutôt que de rémunérer les enseignants en heures complémentaires !* ».

M. IMBERT ne comprend pas la stratégie du mode de calcul. Avec un tel système, une explosion du référentiel est prévisible.

M. HALBOUT demande si les propos de **M. IMBERT** portent sur les UE à gros effectifs.

M. IMBERT lui répond que sa remarque concerne bien leur évolution. Il veut bien que ces calculs soient conservés mais, le référentiel ne va faire qu'augmenter !

Pour **M. HALBOUT**, le débat reste ouvert : il n'a aucun a priori en la matière.

M. GODELLE souhaite faire réagir **M. IMBERT** qu'il trouve un peu « *calme* » : selon lui, il faut raisonner en termes de « *marché* » pour ces heures. Etant donné que les responsabilités sont tenues par des enseignants chercheurs, leur décision peut être subordonnée à la reconnaissance dont ils peuvent bénéficier en conséquence.

M. GODELLE constate que peu d'enseignants sont volontaires pour assurer ces responsabilités. Aussi, compte tenu du travail important qui est sollicité, il est indispensable de préserver une reconnaissance.

M. GODELLE revient sur les deux modes de calcul. L'intérêt de prendre le max, l'an prochain, entre les deux modes de calcul, vient sans doute du fait que globalement, il a l'impression que cette reconnaissance sur les « *grosses* » UE, est assez faible.

M. GODELLE se voit mal expliquer à des enseignants chercheurs que le nombre d'heures correspondant à ces responsabilités d'UE va baisser du fait du mode de calcul. En effet, ces derniers n'ont certainement pas le sentiment que le volume de travail et les responsabilités afférentes ont diminué.

M. GODELLE réitère ses propos : il n'est pas simple de trouver des volontaires pour assumer ces responsabilités !

M. GODELLE illustre son propos en prenant son propre exemple : il est aujourd'hui Directeur de Département car personne ne voulait endosser cette responsabilité ...

M. IMBERT est en accord avec le principe de « *récompense* » : lorsque cela a été institué, il a fait partie des enseignants qui y étaient favorables au sein du Département. A cette époque, il était responsable d'une UE à gros effectif. Cela fut une belle « *carotte* » mais, si celle-ci a un « *gros travers* », elle peut enfermer dans une fonction pour laquelle « *nous ne sommes pas forcément compétents* ».

Pour **M. IMBERT**, si une partie de cette masse financière était utilisée pour employer des enseignants compétents, cela soulagerait les équipes et le travail serait probablement mieux réalisé. Quand un enseignant-chercheur passe son temps à chercher des vacataires pour des enseignements, cela est très contraignant !

Pour **M. GODELLE**, il serait peut-être possible de faire en sorte que ces fonctions ne soient pas « *répulsives* » si les procédures étaient facilitées. Concernant les vacataires, il note une marge de progression.

M. HALBOUT approuve cette dernière remarque. Il s'agit du prochain chantier qu'il souhaite entreprendre avec les applications Vac-Ens et ADHOC.

Pour **M. MANCHERON**, il convient de voir cela de la même manière que pour la gestion budgétaire d'un Département. En effet, il s'agit d'un calcul tenant compte d'un nombre d'heures de référentiel et dont la somme est versée au Département. Celui-ci peut rééquilibrer en interne la dotation au regard des missions et de la spécificité des formations.

Mme JOAB n'est pas d'accord avec les propos de **M. MANCHERON**. Selon elle, il convient de garder un même équilibre d'un Département à l'autre.

M. HALBOUT rappelle que l'idée est de disposer d'une règle commune.

M. HALBOUT entend les observations qui sont formulées sur la phase de transition sur les modes de calcul des heures attribuées aux responsabilités d'UE à gros effectifs : il indique que cela peut correspondre à 2-3 heures. Pour les 5 UE indiquées en orange sur le document projeté - 1 en Biologie, 1 en Mathématiques, 1 en Sciences de la Terre et 2 en Physique -, il n'existe pas de gros écarts.

M. HALBOUT rappelle que les changements importants concernent des UE de Physique : il est possible d'expliquer aux équipes qu'il n'y avait pas un travail considérable de coordination à réaliser.

M. HALBOUT souligne que deux propositions seront présentées lors du prochain Conseil : l'une d'un régime commun et l'autre, d'un régime transitoire, sachant que ce modèle sera remis en œuvre l'année suivante. A priori, il est possible de disposer d'un régime transitoire exceptionnel pour cette année universitaire 2016-2017.

M. HALBOUT explique que des équipes pédagogiques travaillent dans la continuité. C'est la raison pour laquelle, il a fait cette proposition pour 2016-2017 : cela laisse le temps de trouver un successeur pour une responsabilité d'UE moins valorisée ... En revanche, si des Directeurs de Départements sont informés fin avril qu'ils doivent trouver une personne pour la rentrée prochaine, cela s'avèrera plus compliqué ...

M. GODELLE pense que cela est acceptable si cela concerne quelques heures sur cinq UE.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** conclut qu'il formulera une proposition de synthèse lors du prochain Conseil.

b- Cadrage Suivi de projets et de Stages

M. HALBOUT informe les membres du Conseil que le cadrage proposé par la Faculté des Sciences concordera avec celui de l'Université de Montpellier.

M. HALBOUT rappelle que ce dernier sera voté lors du Conseil de mai prochain. Les derniers compléments sur les volumes des UE et des ECTS auront été apportés.

M. HALBOUT s'adresse à **M. THALER** et rappelle que le cadrage de l'an dernier a été repris : le Conseil avait convergé sur ce dernier qui englobe à présent tous les différents cas de figure.

M. THALER signale que le cadrage n'a pas été modifié en termes de règle d'attributions. La problématique était de le faire coïncider avec la réalité, notamment les déclarations dans l'application SENSEI. Depuis le début de l'année universitaire, le formatage des UE dans cette application a été repris directement, engendrant un certain nombre d'ajustements - et de « *crispations* ». Tout est clair à 90% ! Toutes les UE de SPS sont conformes aux règles débattues et adoptées en Conseil de la Faculté des Sciences mais, il reste cependant quelques zones d'ombre pour lesquelles **M. THALER** attend encore des réponses.

M. THALER ajoute que si les enseignants et les Départements d'enseignement émettent des contestations, il faudra modifier les règles.

Lorsque **M. THALER** explique qu'un stage en dessous de 10 ECTS correspond à deux heures de suivi, cela contrarie « *beaucoup de collègues mais, c'est la règle !* ». Si des enseignants ne sont pas d'accord avec celle-ci, il faut en discuter en Conseil et non au téléphone !

M. MANCHERON comprend que la règle doive s'appliquer. Toutefois, il trouve problématique que les heures de SPS soient liées à celles des ECTS et non au suivi que cela implique. Entre un stage de deux mois de 5 ECTS et un stage de cinq mois à 20 ECTS, la notion de suivi est quasi identique mais la différence en termes de d'horaire est importante et ce, d'autant plus avec les réformes de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en la matière : cela devient très sensible à intégrer au sein des formations. On a tendance à faire converger les étudiants sur des stages d'une durée minimale de presque deux mois - correspondant à cinq ECTS et deux heures de suivi - sachant qu'on leur préconise, s'ils en ont la possibilité, de réaliser trois ou quatre mois de stage.

M. MANCHERON a conscience qu'il n'est pas bien de « *tricher sur la durée des stages* » mais, il préfère que l'étudiant fasse deux mois pertinents de stage au lieu de perdre son année, faute d'en réaliser un ...

M. MANCHERON se demande si les heures SPS ne devraient pas être plutôt rétribuées en tant que travail d'encadrement plutôt qu'au nombre d'ECTS.

Pour **M. THALER**, il existe à ce jour trois phases dans ces heures de suivi :

- une phase de recherche et d'accompagnement de l'étudiant pour son stage : celle-ci s'étend jusqu'à la validation pédagogique du stage,
- une phase d'échanges lors du stage où l'étudiant interagit avec son tuteur concernant notamment la préparation de son futur rapport,
- une phase d'évaluation comprenant la correction du rapport de stage et bien souvent une soutenance.

Concernant la problématique de la durée du stage, **M. THALER** explique que les stages courts - inférieurs à deux mois - ont une phase de suivi quasi-nulle.

M. THALER ajoute que les étudiants dont le stage est inférieur à deux mois sont plus autonomes dans la phase de recherche - cette dernière étant plus facile au vu de la durée - : ils n'auraient pas un réel besoin en termes d'accompagnement.

M. THALER souhaite rappeler que ces discussions ont eu lieu à plusieurs reprises : l'idée de départ était de faire coïncider le nombre d'ECTS et la durée de travail réalisée par l'étudiant.

Pour **M. HALBOUT**, il est important de corréliser la durée de stage avec le nombre d'ECTS pour répondre aux observations portant sur le fait que la prime à la durée ou au nombre d'ECTS, n'était peut-être pas justifiée.

M. HALBOUT entend également les enseignants indiquant que plus le stage est long, plus il faut réaliser des visites et se déplacer !

M. MANCHERON gère plusieurs UE de stage : il peut assurer qu'en termes de différence de travail pédagogique, le delta n'est pas de 3-4 heures SPS. Il est en effet plus important sur la rétribution que sur le travail nécessité par l'étudiant.

M. MANCHERON note que les stages en M2 sont plus intéressants car « *ils rapportent sept heures alors que les étudiants de M1 ne rapportent que deux heures* ». De ce fait, les enseignants ne veulent encadrer que des M2 et personne ne veut suivre les M1. La seule chose qu'il ait réussi à faire est d'initier un prorata : 2 étudiants en M1 = 1 étudiant en M2. Cela tient compte de la réalité : il y a deux fois plus d'étudiants en M1 qu'en M2 ! « *C'est à prendre ou à laisser !* »

M. MANCHERON est actuellement en « pourparlers » avec des enseignants ne trouvant pas cette équation juste !

M. HALBOUT note que convaincre les équipes de prendre certains cours est également parfois compliqué !

Pour **M. MANCHERON**, il faut avoir moins de delta. Ce qui est problématique ici est que le temps de travail de l'étudiant conditionne celui de l'enseignant.

M. HALBOUT rappelle que l'assemblée est là pour en débattre : il note aujourd'hui toutes les propositions qui seront présentées et validées lors du prochain Conseil.

M. MANCHERON ne croit pas être le seul enseignant concerné.

M. HALBOUT donne la parole à **M. THALER**.

M. THALER a une inquiétude avec les projets pédagogiques dans le cadre des masters en ingénierie. Ces UE à projet sont au cœur du concept des CMI et sont donc très développées mais il existe un décalage important entre ce « *que l'on demande* » et ce qui peut être rétribué.

M. THALER demande à **M. HALBOUT** si **M. BRETAGNON** ne lui a rien fait remonter.

M. HALBOUT lui répond que **M. BRETAGNON** a formulé des observations mais la règle vaut pour tout le monde !

Pour **M. THALER**, c'est peut être à la pédagogie de réfléchir à nouveau à son format ...

Pour **M. HALBOUT**, un projet en CMI ou en L3 est similaire.

M. HALBOUT entend que les équipes des CMI s'impliquent davantage dans les projets que d'autres. Toutefois, les premiers ayant mis en place cette pédagogie par projet sont les licences de Chimie. Les enseignants ont obtenu une revalorisation de leur implication, cependant, on ne va pas dire « *dans ma discipline, je m'implique plus que dans celle de mon collègue !* ».

M. HALBOUT rappelle qu'il s'agit du principe du cadrage.

Pour les projets de Chimie, **Mme ROLLAND** informe l'Assemblée que des choses vont être modifiées l'an prochain : les projets tuteurés seront transformés en travaux pratiques.

M. MANCHERON souhaiterait évoquer l'usage des heures SPS au sein des UE. Après avoir consulté l'application SENSEI, il a pu remarquer que certaines étaient visiblement déclarées sous des UE « *en guise de dédommagement de service rendu entre enseignants* ». Les SPS ont l'avantage d'être plus faciles à déclarer que des heures en présentiel.

Pour **M. MANCHERON**, cela pose un réel problème en termes de déontologie et nécessite un contrôle. Il a lui-même des heures de SPS à valider d'une personne qu'il ne connaît pas !

M. MANCHERON note un abus sur ces heures et ne sait pas ce qu'il est possible de faire.

M. HALBOUT rappelle qu'un cadrage existe et doit être respecté. S'il y a un problème, il faut le résoudre. Ainsi, si des personnes font du détournement d'heure, il convient de réagir !

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

5. FORMATIONS

a- Didactique des Sciences - DDS

M. HALBOUT rappelle que le Conseil a déjà statué sur l'offre de formation LMD4. Toutefois, certains masters sont cohabilités avec d'autres établissements universitaires ne faisant pas partie de la même vague que la Faculté des Sciences de Montpellier et demandant l'accréditation cette année : c'est notamment le cas du master DDS - Didactique des Sciences -, qui se dénommait auparavant Histoire, Philosophie et Didactique des Sciences.

M. HALBOUT invite **Mme DURAND-GUERRIER** à le rejoindre pour présenter ce master à l'auditoire.

Mme DURAND-GUERRIER souligne que ce cursus est le fruit d'une collaboration entre Lyon et Montpellier !

Mme DURAND-GUERRIER explique que ce master a reçu un avis favorable de la CFVU de l'Université de Montpellier le 24 juin dernier mais une position défavorable de la DGESIP. La maquette a donc été très rapidement retravaillée pour répondre aux diverses objections émises. L'Université de Lyon a ensuite fait remonter l'offre et obtenu un accord de la DGESIP le 19 mars 2016, assorti d'une recommandation allant dans le sens « *de ce que l'on voulait faire* » : s'ouvrir nationalement du côté des institutions de médiation scientifiques.

Mme DURAND-GUERRIER présente le master - *Annexe 2* -.

Concernant la composition des équipes pédagogiques de la formation, **M. HALBOUT** note une faible reconnaissance des disciplines en Chimie et en Sciences de la Vie et de la Terre, alors que les équipes s'impliquent énormément dans ces disciplines. Les sections CNU ne les valorisent pas, ce qui est fort regrettable et constitue un frein au recrutement et à la décision des enseignants.

M. HALBOUT signale que les sections 25 et 26 sont parfaitement définies. Il invite les enseignants-chercheurs impliqués au sein des différentes CNU à faire évoluer leur structure pour généraliser ce genre de pratiques.

Mme DURAND-GUERRIER ajoute que la 28^{ème} en Physique qualifie aussi la didactique. Il y a donc trois sections considérant que la didactique inhérente à leur matière fait partie de la discipline concernée.

M. HALBOUT s'adresse à **M. GODELLE** et indique que pour la 67^{ème} section, il faudrait aussi reconnaître la didactique des sciences.

Mme DURAND-GUERRIER trouve cela d'autant plus regrettable que la 70^{ème} section hésite beaucoup à qualifier des enseignants dont les travaux comportent une forte composante disciplinaire. « *Si nous sommes dans une Faculté des Sciences souhaitant développer des travaux en Didactique des Sciences, il est évident que la composante disciplinaire joue un rôle très important !* »

M. GODELLE demande s'il existe des revues spécialisée en Didactique des Mathématiques.

Mme DURAND-GUERRIER affirme qu'il existe une revue francophone internationale publiant sur cette matière ainsi qu'un panel international principalement anglophone. Un travail important a été initié il y a quelques années par la Société en Mathématiques Européenne et la Société de Recherche en Education en Mathématiques, dont **Mme DURAND-GUERRIER** est actuellement Présidente.

Mme DURAND-GUERRIER note une véritable reconnaissance internationale de ce champ disciplinaire pour la didactique des mathématiques et pour celle, en sciences expérimentales, où il existe une revue francophone s'intitulant « *Recherche en Didactique des Sciences et Technologie* ». Il existe également tout un échantillon de revues internationales.

Au sein de l'Université de Montpellier, **Mme DURAND-GUERRIER** informe les membres du Conseil que des équipes préparent également des habilitations dans ces disciplines pour les mathématiques et la physique, notamment au sein de l'Ecole doctorale I2S.

Mme DURAND-GUERRIER ajoute qu'un colloque international a été organisé sur les mathématiques et les recherches de l'Enseignement supérieur. Près de 100 participants de 20 nationalités différentes étaient présentes.

Mme DURAND-GUERRIER le confirme : « *il existe bien un champ vivant et dynamique !* »

Mme DURAND-GUERRIER apprécie d'être soutenue par la Faculté des Sciences de Montpellier pour développer et permettre ces recherches : « *c'est un réel enjeu national !* »

M. HALBOUT le répète : il faudrait étendre ce champ à d'autres disciplines.

En tant qu'ancien Vice-président du Conseil Scientifique, **M. GODELLE** se demande si les choses se sont stabilisées pour la Biologie ?

Pour **Mme DURAND-GUERRIER**, les choses ont évoluées. Ainsi, **M. Christian REYNAUD** a inscrit des étudiants en thèse au sein de l'une des Ecoles doctorales accueillant de la biologie ! « *En mathématiques et en physique, nos doctorants sont inscrits à l'Ecole doctorale I2S.* »

M. THALER n'a pas très bien compris les débouchés de ce master. Si ceux-ci concernent davantage l'enseignement supérieur et la recherche, - et que les étudiants visent la thèse -, existe-t-il tout du moins une stratégie de professionnalisation à l'issue du bac+5 et si oui, quelle est-elle ?

Mme DURAND-GUERRIER explique qu'il y a un public en reprise d'études dans le cadre d'une évolution de carrière.

M. THALER s'interroge : « *S'agit-il de formation continue ?* »

M. HALBOUT lui répond que cela n'est pas considéré comme tel car un grand nombre de personnes sont issues de l'Education nationale et ne sont pas spécifiquement inscrits en formation continue.

Mme DURAND-GUERRIER ajoute que sur la médiation scientifique, les personnes inscrites au sein de la Faculté en master, et qui sont en stage dans des associations ou des structures scientifiques, ont ensuite la possibilité d'être recrutées. La formation à la didactique des sciences est complémentaire à celle en sciences de la communication. La didactique des sciences fait acquérir de nouvelles compétences.

Parmi le public, **Mme DURAND-GUERRIER** note que certains entrent dans un processus de formation continue.

Mme DURAND-GUERRIER informe l'assemblée qu'un projet de bourse de thèse SIFRE a été déposé par une start-up s'intéressant à la diffusion et à la valorisation des mathématiques. De plus, un projet européen a été initié dans le but de travailler avec des start-up développant le matériel pédagogique et les logiciels éducatifs. Les entreprises faisant du e-learning ou certaines start-up, n'ont pas de formation en didactique et sont demandeuses.

Mme DURAND-GUERRIER souligne les besoins actuels : un recrutement de PRAG est réalisé au sein des ESPE.

Outre les étudiants recrutés au sein des structures de diffusion et de valorisation - et dont le nombre est faible -, **Mme DURAND-GUERRIER** indique qu'il n'existe pas un métier type défini : il y a autant de profils que d'étudiants. Certains d'origine étrangère, s'inscrivent également dans ce master pour être ensuite recrutés sur des postes d'enseignants dans leur pays ou s'inscrire en thèse.

M. VERNICOS fait part de la constatation d'un enseignant étranger notant « *notre faiblesse en termes de vulgarisation scientifique* ».

M. VERNICOS remarque que la société demande des explications.

M. THALER note que cet enjeu s'exprime en termes d'application.

Mme DURAND-GUERRIER souligne que cette dimension est présente au sein de ce parcours bénéficiant d'une vocation recherche et d'une vocation appliquée. Néanmoins, celle qui prédomine est la recherche.

M. THALER s'interroge : « *Quelles sont les éventuelles relations avec le parcours s'intitulant Animation, Communication, Culture, Enseignement en Sciences - inclus dans le master B2E - ?* »

Mme DURAND-GUERRIER répond qu'un certain nombre d'enseignants intervenant dans le master DDS, le font aussi au sein du master B2E. L'équipe pédagogique de biologie est en relation avec le master DDS.

Lorsque **Mme DURAND-GUERRIER** a évoqué l'aspect pluridisciplinaire, **M. THALER** a noté qu'elle indiquait que certaines disciplines ne sont pas représentées. En ce qui concerne les sciences de la vie, elles le sont mais, au sein d'un autre Master.

Mme DURAND-GUERRIER répète que plusieurs enseignants interviennent dans les deux formations.

M. THALER voudrait être sûr que nous puissions continuer dans cette bonne direction !

Mme DURAND-GUERRIER le rassure : il n'y a aucune intention de changer cela !

En l'absence de nouvelle question, **M. HALBOUT** rappelle que le Conseil va devoir voter sur cette demande d'accréditation sachant que l'avis final sera donné par l'Université de Lyon, qui en est le porteur principal.

M. HALBOUT suggère de procéder au vote de l'ouverture du Master Didactique Des Sciences - DDS - porté par l'Université Lyon 1.

Votants : 26 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : **26**

Le Conseil d'UFR donne un avis UNANIME à la demande d'ouverture du Master Didactique Des Sciences - DDS - porté par l'Université Lyon 1.

Mme DURAND-GUERRIER remercie le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier pour sa confiance !

b- Renforcement disciplinaire et didactique en Mathématiques

M. HALBOUT indique que ce deuxième point porte sur l'ouverture d'un parcours « Renforcement disciplinaire et didactique en Mathématiques » au sein du master 2 Mathématiques, en lien avec la préparation à l'agrégation de mathématiques. Il est important que la Faculté des Sciences se prononce à ce sujet.

M. HALBOUT demande à Mme DURAND-GUERRIER de le présenter.

Mme DURAND-GUERRIER explique la création de ce parcours et indique qu'elle représente M. BASEILHAC, porteur de cette demande - *Annexe 3* -.

Mme DURAND-GUERRIER souligne que cette formation n'engendre aucun coût.

M. HALBOUT rappelle que le choix opéré par la Faculté des Sciences est de proposer un master à des étudiants pour lesquels, il aurait été possible d'ouvrir un DU. Une politique analogue a été choisie en physique. Pour ce parcours en particulier, les étudiants possèdent déjà un master et se réinscrivent pour avoir un complément en didactique.

M. GODELLE s'interroge : « *Cela permet-il à un étudiant qui a obtenu son M2 de préparer l'agrégation ou doit-il repasser ses UE ?* »

Mme DURAND-GUERRIER indique que c'est ce qui est prévu et c'est la raison pour laquelle ce parcours a été mis en place ...

M. HALBOUT précise que l'étudiant ne suivra pas exactement les mêmes UE. Celles qui sont validées ne sont pas spécifiques à la préparation de l'agrégation.

M. GODELLE rappelle qu'un étudiant ne peut pas suivre à nouveau des UE qu'il a déjà validées. L'intitulé de l'Unité d'Enseignement devra donc être différent.

Mme DURAND-GUERRIER souligne que c'est la raison pour laquelle cela se nomme « *Approfondissement disciplinaire 1* ». Ces UE sont composées à partir d'autres unités d'enseignement.

M. HALBOUT conclut que la validation sera donc différente.

Mme DURAND-GUERRIER ajoute que cela a été conçu pour donner un maximum de flexibilité.

M. HALBOUT soumet au vote de l'auditoire l'ouverture du parcours « Renforcement disciplinaire et didactique en Mathématiques » du Master 2 Mathématiques.

Votants : 26 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 25

La demande d'ouverture du parcours « renforcement disciplinaire et didactique en Mathématiques » du Master 2 Mathématiques recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HALBOUT remercie le Conseil et Mme DURAND GUERRIER pour ces présentations.

M. HALBOUT propose de poursuivre.

c- Parcours Nanosciences du Master Physique

M. HALBOUT invite **M. CHAUBET**, Directeur adjoint du Département Physique à le rejoindre.

M. HALBOUT précise que pour un parcours il s'agit du même type que celui présenté précédemment.

M. HALBOUT donne la parole à **M. CHAUBET**.

M. CHAUBET informe l'assemblée que la Physique propose trois aménagements de parcours au sein du master Physique et Ingénierie comprenant 4 parcours :

- CCP,
- Physique numérique,
- Phy nanosciences et nanotechnologie,
- Physique et ingénierie du vivant.

M. CHAUBET ajoute que le parcours Phy nanosciences et nanotechnologie possède deux options :

- la première est davantage centrée sur la technologie des composants et la pratique en salle blanche,
- la seconde est focalisée sur les nanosciences - cette option porte plus sur la théorique que sur la pratique - : elle est donc davantage destinée à des étudiants souhaitant suivre ensuite une agrégation.

M. CHAUBET explique que le Département Physique propose de transformer ces deux options en deux parcours. Il s'agit donc de créer un parcours qui était, pour l'instant, une option au sein d'un parcours ... Cela ne change absolument rien au niveau des heures qui sont dispensées.

M. CHAUBET précise que ce parcours a « *un coût de zéro euro* » et présente le document en - **Annexe 4** -.

M. GODELLE a fait les choses de manière un peu différente dans sa discipline : en règle générale, les étudiants réalisent un master MEEF préparant au CAPES puis se dirigent vers un master 2 correspondant à l'agrégation. Ils n'ont pas réellement besoin d'un M1 qui correspondrait au M2 de l'agrégation.

M. CHAUBET explique que la Physique a fonctionné ainsi jusqu'à présent : il était conseillé aux étudiants de passer le CAPES avant l'agrégation mais, depuis la réforme de 2012, « *nous sommes tombés dans le « pédagogisme » au niveau du Capes !* »

M. CHAUBET cite l'exemple des sujets de cette année qui font 35 pages, s'apparentant davantage à une analyse de texte qu'à une analyse disciplinaire. Beaucoup d'étudiants veulent passer l'agrégation mais pas le Capes !

Pour **M. CHAUBET**, le master MEEF est équilibré en Physique-chimie. « *Beaucoup de Physiciens ne sont pas très bon en chimie et nous les perdions jusqu'à présent ...* »

En quelques années, **M. CHAUBET** constate que le CAPES a pris un virage à 90° et il revient sur les « *35 pages de sujet !* »

M. GODELLE s'interroge : « *En termes de sélectivité, cela est-il facile ?* ».

Pour **M. CHAUBET**, cela est un peu difficile car il existe une réelle sélection : il y a beaucoup plus de candidats au concours que de places. La sélectivité est toutefois moins importante qu'il y a 5 ans ou 10 ans !

M. HALBOUT note que celle-ci n'est plus disciplinaire mais « *existe bel et bien* ».

M. HALBOUT souligne que beaucoup de professeurs de chimie ont du mal à obtenir une affectation car il n'existe pas de besoins importants en la matière.

M. CHAUBET précise que le nombre d'heures de physique en collège et lycée a beaucoup fluctué ces dernières années. Ce dernier est aujourd'hui à la baisse : le nombre d'enseignants a donc été maintenu sans besoin de recrutement. Par ailleurs, il souligne une désaffectation du métier par les étudiants. Néanmoins, la formation se remplit depuis deux ans et une sélection des dossiers a été instituée car seules 24 places sont offertes pour la formation MEEF.

Mme GALL-BORRUT remarque qu'il se passe la même chose au CAPES qu'au Baccalauréat : il faut savoir lire un texte pour répondre aux questions posées !

M. CHAUBET participe depuis quelques années à la constitution des sujets du baccalauréat : même les Inspecteurs généraux qui semblent être contre ce concept sont finalement pour ! **M. CHAUBET** a déjà refusé des sujets dont celui de l'année passée qui comportait 2-3 pages relatives aux ondes gravitationnelles, sujet particulièrement complexe, alors que la question portait finalement sur une application d'une formule simple portant sur la relation entre la longueur d'ondes et la fréquence. Il n'y a rien à savoir, tout est écrit dans le sujet : « *C'est du délire !* »

M. CHAUBET insiste : cette année, les deux sujets du CAPES de Physique-chimie faisaient 35 pages chacun ... et il ne sait pas d'où cela vient ...

M. CHAUBET se demande si les autres disciplines connaissent ce même phénomène.

Pour **M. HALBOUT**, il convient de rester vigilant et montrer que la communauté se mobilise.

Pour **M. CHAUBET**, il faut agir mais, il ne sait pas comment ...

M. HALBOUT demande à **M. CHAUBET** de poursuivre avec la présentation du parcours M2 - Nanosciences

d- Parcours Nanoscience et Astro en Master 2

M. CHAUBET explique que le second parcours impliquant la Faculté des Sciences, est un projet commun avec les Universités de Bordeaux, Lyon et Montpellier. La finalité est de conserver des étudiants souhaitant réaliser un parcours en Astrophysique.

M. CHAUBET présente les parcours en - **Annexe 4** -.

M. IMBERT est étonné par la surreprésentation de **M. PLEZ**, Responsable de la moitié dudit parcours.

M. CHAUBET a reçu ce tableau la veille et n'a pas pu le consulter dans son ensemble. Il reconnaît que **M. PLEZ** est effectivement très présent

M. HALBOUT signale que **M. PLEZ** est certes le correspondant de la Faculté des Sciences de Montpellier pour les UE portées par les Universités partenaires mais, n'est responsable effectif que d'une UE.

Mme GALL-BORRUT souhaite faire une observation relative à la finalité poursuivie par la Faculté. Lorsqu'on considère le nombre important d'étudiants en L1, L2 et L3 par rapport à ces masters n'accueillant que 3 à 5 étudiants, on peut se demander si cela est « rentable ». Pourtant, il s'agit d'une mission de notre composante que de maintenir ce type de formation ...

Pour **M. HALBOUT**, **Mme GALL-BORRUT** souligne le double enjeu de la Faculté des Sciences de Montpellier : traiter les volumes, mais aussi les cas particuliers !

Pour **M. IMBERT**, il est légitime de se poser la question : « *Au vu des effectifs de la préparation à l'agrégation, est-ce raisonnable de maintenir ces formations ?* »

M. HALBOUT lui répond que cela est un affichage important : il faut le faire !

Pour **M. IMBERT**, c'est aussi une manière de répondre au gouvernement par rapport aux problèmes disciplinaires et budgétaires.

M. HALBOUT indique qu'il y a plusieurs types de réponses en la matière :

- la première réponse : La Faculté travaille en réseau,
- la seconde réponse : si la Faculté s'arrête de proposer des Masters de « *pointe* » parce que cela concerne peu d'étudiants, alors elle sera nivelée par le bas et ressemblera à un « *collège* » ...

M. HALBOUT insiste : il est important pour la Faculté des Sciences de Montpellier de préserver ces formations. « *Lorsque nous ne formerons plus les étudiants à l'agrégation en amont, ces derniers iront préparer leur master ailleurs car ils penseront que ce n'est plus la peine de venir à la Faculté* ».

M. CHAUBET souligne que ces formations sont à « *coût zéro euro* ». Aussi, la seule question que se pose **M. CHAUBET** est : « *L'affichage ne peut-il pas être brouillé si la Faculté fait trop de choses ?* ».

M. HALBOUT rappelle que la communication se fait à l'échelle des Départements. Il est important de disposer d'une visibilité au niveau de ce Conseil, toutefois, ce n'est pas la composante qui relayera l'information dans sa grande diversité mais chaque communauté doit ensuite présenter la diversité de ses formations ...

M. HALBOUT insiste : il est important que le Conseil dispose d'une visibilité en la matière car toute les communautés sont représentées.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au vote de l'ouverture du parcours Nanosciences en Master Physique.

- Parcours Nanosciences :

Votants : 26 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 26

Le parcours Nanosciences recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

- Parcours Agrégation du Master 1 Physique.

Votants : 26 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 26

Le parcours Agrégation du master 1 Physique recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

- Parcours Astro du Master 2 Physique.

Votants : 26 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 26

Le parcours Astro du Master 2 Physique recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HALBOUT remercie **M. CHAUBET** pour cette présentation ainsi que les membres du Conseil pour leur vote.

e- Calendrier universitaire 2016-2017 de la Faculté des Sciences

M. HALBOUT propose aux conseillers de voter une modification du calendrier universitaire 2016-2017 afin d'effectuer une harmonisation avec les autres composantes.

M. HALBOUT indique que celle-ci concerne uniquement les vacances d'automne. Le Conseil avait proposé de placer les congés universitaires « *en plein milieu* » des vacances scolaires. **M. HALBOUT** propose de les situer plutôt en fin - du mercredi 26 octobre 2016 soir au jeudi 3 novembre 2016 matin - . Cela semble plus approprié car, au retour de ces vacances, les étudiants auraient fait le pont du 1^{er} novembre.

Pour **M. HALBOUT**, il serait plus judicieux d'englober ce jour férié dans les vacances, ce qui permettrait d'éviter de perdre une journée de cours, de TP et de TD.

M. HALBOUT rappelle que cela alignera le calendrier de la Faculté sur celui de l'ensemble des composantes - comme par exemple l'IUT de Montpellier-Sète - ayant opéré le même constat.

M. HALBOUT suggère de procéder au vote des modifications du calendrier universitaire 2016-2017 de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 26 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 26

La modification apportée au calendrier universitaire de la Faculté des Sciences 2016-2017 recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HALBOUT remercie l'Assemblée pour ce vote à l'unanimité.

f- Conseil de perfectionnement

Afin de préparer le débat susceptible d'intervenir lors du prochain Conseil, **M. HALBOUT** souhaite donner la parole à **Mme DEGOLS** afin qu'elle présente les comptes rendus des différents Conseils de perfectionnement.

M. DEGOLS rappelle que ces documents ont été mis à disposition de l'Assemblée. Ces Conseils - arrivant deux années après la mise en place du LMD4 - ont essentiellement pour mission de mettre à plat les programmes et d'opérer quelques ajustements pour la suite de cette vague d'accréditation. En conséquence, la plupart des comptes rendus précisent des modifications pour certaines UE.

Mme DEGOLS indique que les étudiants ont été associés à ces Conseils de perfectionnement : *« la parole leur ayant été donnée, ces derniers sollicitent davantage de contrôles continus. »*

M. GODELLE s'en réjouit !

Mme DEGOLS précise que quelques remarques ont été formulées concernant la nouvelle organisation de la licence première année. Certaines mentions ont l'impression que ce cursus favorise la lisibilité de leur mention en L2-L3. Ainsi, la mention Mécanique trouve qu'il y a davantage d'étudiants qu'auparavant. L'apparition d'un menu de L1 spécialement dédié, pourrait être favorable. En revanche, pour la Physique-chimie, c'est l'inverse qui se produit : depuis qu'il y a moins de groupes de L1, ils comptabilisent moins d'étudiants en L2-L3.

Mme DEGOLS signale que les difficultés relatives à l'enseignement en L1 sont mentionnées au sein des comptes rendus. D'un point de vue plus général, le fort effectif étudiant ressort constamment dans ces documents.

Mme DEGOLS sollicite d'éventuelles remarques auprès des membres de l'assemblée.

M. MANCHERON note deux éléments susceptibles d'être mis en exergue : la compensation et le concept de bloc.

Pour **M. HALBOUT**, ce n'est pas possible de mettre cela en place.

Pour **M. MANCHERON**, c'est une information à relayer. Il avait déjà suggéré cette idée l'an dernier qui avait été notée dans les différents comptes rendus.

M. HALBOUT rappelle qu'il s'agit d'une position nationale.

M. MANCHERON signale que ce n'est pas le Conseil qui fait ressortir cette idée mais les formations ...

M. HALBOUT est certes d'accord avec le constat et continuera à défendre cette idée « *de bloc* » au niveau national.

M. MANCHERON souhaite revenir sur la suppression du C21.

Mme DEGOLS a mis en ligne deux documents. A la rentrée 2016, une modification notable sera réalisée au niveau de l'offre de formation des Licences, liée à la disparition de l'UE de préparation à la certification C2I. Cette dernière est actuellement proposée au sein des L2 de l'ensemble des mentions. Cette UE disparaîtra de l'offre de formation de L2 et sera remplacée en L1, par des heures d'Informatique intégrées au sein de l'UE PPE.

Mme DEGOLS précise que les étudiants souhaitant passer la certification, pourront le faire en suivant une UE de préparation intégrée en 7^{ème} UE.

Mme DEGOLS ajoute que cette disparition implique une modification de l'offre de formation de toutes les mentions en L2. De ce fait, elle signale que les UE proposées dans les différentes mentions sont consultables sur l'ENT du Conseil.

M. HALBOUT souligne le fait que ces dernières seront votées lors du prochain Conseil.

Mme DEGOLS note que la plupart d'entre elles sont disciplinaires mais que, certaines mentions ont choisi des UE d'ouverture vers d'autres disciplines ; cela n'engendrant pas de coût supplémentaire au niveau des formations de Licence.

M. HALBOUT indique qu'il s'agit du changement principal !

Mme DEGOLS signale également un « *petit souci* » au niveau du parcours Math/info proposé à la fois par les licences Informatique et Mathématiques. Dans le cadre du LMD3, l'offre de formation était légèrement différente entre ces deux parcours mais, au début du LMD4, celui-ci a été proposé dans les deux mentions. Actuellement, cela diverge à nouveau : « *on s'achemine vers une offre différente pour les étudiants inscrits en licences Mathématiques ou Informatique* ».

M. MANCHERON complète les propos de **Mme DEGOLS** : l'idée est que les étudiants s'inscrivant en Maths/info manqueront soit d'analyse, soit de connaissances dans la programmation. Il est donc proposé d'ouvrir les deux parcours.

Pour revenir sur le C2I, **M. MANCHERON** demande si l'UE est une préparation au certificat.

Mme DEGOLS le confirme et ajoute que l'étudiant devra ensuite, passer la certification.

M. MANCHERON s'interroge sur la pertinence de l'attribution d'ECTS sur cette UE et de son évaluation.

Mme DEGOLS rappelle qu'il s'agit d'une 7^{ème} UE.

M. MANCHERON note que cette UE ne disparaît pas totalement.

Pour **M. MANCHERON**, la validation de l'UE devrait être l'obtention du C2I !

M. HALBOUT n'est pas de cet avis ... Cette situation est similaire à celle des étudiants ayant un Master MEEF : ils n'obtiennent pas forcément le CAPES.

Dans ce dernier cas, **M. MANCHERON** indique qu'il s'agit d'un concours.

Pour **M. HALBOUT**, ce dernier ressemble souvent à un examen vu la faible pression sur ces concours.

S'agissant des comptes rendus, **M. MANCHERON** a constaté à plusieurs reprises qu'il y avait des soucis d'organisation sur les prérequis pour les UE de Mathématiques des enseignements transverses. Ces difficultés apparaissent souvent ainsi que les lacunes des étudiants. Pour **M. MANCHERON**, cela relève d'un problème de calibrage.

M. HALBOUT le confirme : cette réflexion doit être menée par la Faculté des Sciences.

M. MANCHERON s'interroge : « *Y a-t-il un problème sous-jacent ?* »

Pour **M. HALBOUT**, ce dernier réside dans l'adaptation de la pédagogie au public.

En tant que référent pour l'UE de mathématiques en PEIP, **M. HALBOUT** a suivi personnellement les demandes initiées par Polytech Montpellier. Aussi, il souligne que le degré d'exigence des équipes de cette composante était très élevé. Certains enseignants

évaluent mal l'état des connaissances en mathématiques : pour ces derniers, il faudrait que l'étudiant ait acquis un niveau de L3 Mathématiques à la fin de sa L2 ...

M. VERNICOS ajoute : « *On fait ce que l'on peut !* »

Pour **M. HALBOUT**, un dialogue doit intervenir pour définir les priorités.

Mme DEGOLS précise que les documents de l'APES sont disponibles sur l'ENT du Conseil.

Mme DEGOLS note qu'une rencontre est intervenue au sujet de l'APES. La discussion s'est avérée très intéressante et a permis d'aborder un certain nombre de problèmes non résolus à ce jour : « *pour l'instant, nous sommes dans l'expectative !* ». Le travail pourra réellement commencer lorsque les candidatures seront disponibles et « *quand nous saurons à quelle population d'étudiants nous serons confrontés.* »

Mme DEGOLS note que deux groupes d'APES seront ouverts cette année, soit 60 étudiants. Sur le portail APB de la Faculté, 85 personnes ont mentionné l'APES en tant que premier vœu confirmé. Au total, 600 ont candidaté ...

En observant les statistiques, **Madame DEGOLS** comprend que « *le message n'est peut-être pas très bien passé* » car les étudiants les plus nombreux sont ceux inscrits en terminale ES - 28% -. Seuls 20% sont issus d'un Baccalauréat scientifique.

Pour **M. HALBOUT**, les étudiants en ES ont besoin d'un renforcement en Mathématiques : « *c'est logique !* »

Mme DEGOLS est toutefois surprise par cette proportion !

Pour **M. HALBOUT**, ces étudiants sont « *à la frontière* » et ont conscience de leurs difficultés.

Pour **Mme DEGOLS**, beaucoup d'entre eux envisagent de faire des études scientifiques.

M. HALBOUT trouve que cela est plutôt bon signe : cela signifie que ces étudiants ont le désir de faire des sciences car ils se sont aperçus qu'il y a plus de débouchés qu'en sciences économiques et sociales mais ils ont pris conscience de leurs lacunes.

Mme DEGOLS indique aux membres du Conseil que la difficulté d'instituer une pédagogie adaptée à cette population d'étudiants, a été abordée lors de cette réunion. Cela n'est pas simple, d'autant qu'il risque d'y avoir une proportion importante d'absentéisme. L'enjeu est d'arriver à les intéresser aux enseignements qui leur seront prodigués. Cela sera assez compliqué mais c'est une expérience intéressante à mener.

Pour **Mme DEGOLS**, l'idée serait de pouvoir suivre de manière hebdomadaire - ou régulière - l'évolution des pratiques pédagogiques au niveau de l'APES et les pistes d'amélioration en fonction du public.

M. IMBERT rappelle que lors du dernier Conseil, une discussion s'est tenue concernant le contenu pédagogique.

M. IMBERT a consulté les procès-verbaux des précédentes séances et confirme qu'il n'y a pas eu de discussions sur ce dernier sujet. Une seule phrase - incluse dans le PV du 18 novembre - précise qu'il sera débattu avec les équipes impliquées dans le semestre de remédiation et les Responsables des licences.

M. IMBERT confirme donc ses propos : aucune discussion n'a eu lieu au sein de ce Conseil concernant les éléments pédagogiques.

M. HALBOUT sépare les objectifs des contenus : le PV venant d'être adopté précise que les objectifs ont été définis mais, qu'un débat aurait lieu sur le fond.

M. LEMOIGNO insiste : un appel d'offre devrait être adressé pour constituer une équipe pédagogique en amont : ce n'est pas en juin qu'il faudra le faire ...

Mme DEGOLS confirme que les Responsables sont connus.

M. HALBOUT remercie **Mme DEGOLS** et précise qu'un focus sera effectué sur ces évolutions pédagogiques lors du prochain Conseil ; il s'agissait simplement de réaliser aujourd'hui un point d'information.

M. HALBOUT propose de passer au point suivant.

6. VOTE DE CONVENTIONS

M. HALBOUT présente les quatre conventions à valider aujourd'hui en séance. Ces dernières ont été mises à disposition sur l'ENT du Conseil.

En l'absence de remarque de l'assemblée, **M. HALBOUT** propose de procéder au vote de ces conventions entre :

- l'Association Femmes et Mathématiques, l'Association Animaths et la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 25 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 25

La convention entre l'Association Femmes et Mathématiques, l'Association Animaths et la Faculté des Sciences de Montpellier recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HALBOUT invite les membres du Conseil à participer à cette journée et les remercie pour cette unanimité. Il suggère de procéder au vote de la deuxième convention.

- l'Université de Sienna - Italie - et la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 25 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 25

La convention entre l'Université de Sienna et la Faculté des Sciences de Montpellier recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HALBOUT propose de procéder au vote du troisième partenariat :

- le Groupement Européen de Coopération Territoriale Pyrénées-Méditerranée et la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 25 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 25

La convention entre le Groupement Européen de Coopération Territoriale Pyrénées-Méditerranée et la Faculté des Sciences de Montpellier recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

Pour conclure, **M. HALBOUT** soumet à l'assemblée le dernier vote.

Avant d'y procéder, **Mme DURAND-GUERRIER** souhaite apporter quelques précisions.

Mme DURAND-GUERRIER signale que la CORFEM est un colloque annuel de la commission permanente des IREM s'adressant aux professeurs chargés de la formation des enseignants en Mathématiques du second degré. Cette commission s'est réunie l'an dernier sur le site de l'ESPE de Nîmes. Elle aura lieu à nouveau dans le Gard cette année, mais sera organisée par l'IREM de Montpellier.

Mme DURAND-GUERRIER souligne que cette manifestation nationale est très importante car elle permet de discuter et d'harmoniser les questions inhérentes à la formation des enseignants de Mathématiques sur le territoire. Des contenus scientifiques et organisationnels ainsi que des modalités relatives à la politique des formations sont abordées. Du fait de la nouvelle « *masterisation* », il y a une grande hétérogénéité, aussi, cela sera l'occasion de débattre, de réfléchir et de faire des propositions qui seront ensuite transmises au niveau national.

Mme DURAND-GUERRIER informe les membres du Conseil que ce colloque accueillera un grand nombre de participants et se tiendra les 9 et 10 juin prochains.

M. HALBOUT explique que le Conseil doit donner un avis et propose aux conseillers de passer au vote :

- La Commission de Recherche sur la Formation des Enseignants de Mathématiques - CORFEM - et la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 25 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 25

La convention entre La Commission de Recherche sur la Formation des Enseignants de Mathématiques et la Faculté des Sciences de Montpellier recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

7. VIE ÉTUDIANTE

a- **Nomination des Chargés de mission étudiants**

M. HALBOUT salue l'investissement de **M. SOROT** et de **M. PONS** devant permettre la mise en œuvre d'une organisation optimale afin d'impliquer pleinement les étudiants de la Faculté des Sciences dans la vie de la composante.

M. HALBOUT rappelle que jusqu'à ce jour, deux Chargés de mission étudiants étaient nommés au sein de la Faculté des Sciences :

- un Chargé de mission suivi social et animations culturelles, **Mme CISSE**,
- un Chargé de mission Vie associative, **M. SOROT**.

M. HALBOUT indique que les activités de **M. SOROT** comprennent une mission de coordination et une mission d'accompagnement.

M. HALBOUT précise que les nouveaux intitulés des missions sont :

- Chargé de mission Animation culturelle,
- Chargé de mission Vie sociale et Tutorat,
- Chargé de mission Vie associative

M. HALBOUT ajoute que **Mme DERAÏN** s'est proposée pour être en appui de ces missions de coordination et d'accompagnement de la vie étudiante. Elle assistera également les trois Chargés de mission.

M. IMBERT souligne que les Chargés de mission ont normalement des primes ou des décharges. « *Comment cela va-t-il se passer en l'espèce ?* »

M. HALBOUT explique que les étudiants sont suivis et accompagnés durant toutes leurs démarches ; cela implique dans leur vie au sein de la composante, des « *coups de pouce* » dans le cadre de leur recherche de stage par exemple ou, une recommandation pour de futurs recrutements, ...

M. HALBOUT ajoute que leur investissement est également mentionné dans le descriptif au diplôme. En revanche, il n'y a pas un octroi de prime ou de bonus : ce n'est pas la politique de la Faculté des Sciences !

M. THALER entend la valorisation de ces missions sur l'annexe descriptive aux diplômes ainsi que l'aide apportée dans leurs recherches. Toutefois, il approuve les propos de **M. IMBERT** : pour une mission sollicitant un investissement significatif et impactant la vie étudiant, « *cela est un peu juste !* »

M. THALER prend l'exemple de **Mme DRAIN** et **M. CHAYEB**, tous deux inscrits au sein de cursus renforcés.

Pour **M. THALER**, une réflexion doit être menée concernant la synergie entre l'enseignement suivi par ces étudiants et la mission qui leur est confiée. Dans le cadre des CMI, des enseignements de renforcement en communication et gestion de projet sont proposés.

M. THALER croit que ces expériences de Chargés de mission constituent un excellent exercice pédagogique : les compétences s'acquièrent par l'expérience ...

Pour **M. THALER**, il serait intéressant de dialoguer avec les Responsables pédagogiques des parcours de ces étudiants pour voir comment leur mission pourrait être validée en tenant compte de leur expérience.

M. HALBOUT ne comprend pas les propos de **M. THALER** et sollicite des précisions.

M. THALER explique que cette prise en compte pourrait intervenir dans le cadre d'une UE de gestion de projet. L'enseignant va par exemple, proposer un projet mais, ces Chargés de mission étudiants en ont déjà un.

Pour **M. HALBOUT**, il appartient au Responsable de parcours de valider cette mission.

M. THALER acquiesce mais souligne que ces derniers pourraient en discuter avec les étudiants.

M. HALBOUT confirme et complète ce dernier propos « *dans le cadre d'une UE pouvant correspondre à cette mission* ».

M. HALBOUT rappelle que le Conseil a déjà débattu du sujet de la bonification.

M. IMBERT est « *géné* » par le fait que des Chargés de mission enseignant-chercheurs soient financièrement rétribués tout en valorisant cette expérience sur un CV alors même que les étudiants bénéficient d'un traitement différent.

M. IMBERT revient sur la « *récompense* » : si une « *carotte* » est donnée aux étudiants qui s'investissent, cela pourrait influencer leur engagement dans le « *bon sens* ».

M. HALBOUT explique que l'aspect pécuniaire peut faire l'objet d'un débat. Pour ce qui est de la prise en compte des missions dans le cadre des études, cela ressort de l'aval du Responsable pédagogique.

M. IMBERT suggère de supprimer les rétributions financières des Chargés de mission enseignants ...

Mme GALL-BORRUT propose de faire un geste sur les frais d'inscription.

M. HALBOUT note cette proposition mais ... les étudiants boursiers ne seront pas concernés. Il rappelle que le Conseil avait déjà débattu à ce sujet.

Pour **M. HALBOUT**, il est peut-être possible d'envisager des gratifications et de considérer que ces missions sont réalisées dans le cadre d'un stage, à condition, et il le répète, que celui-ci s'inscrive dans le cadre d'une formation existante, et validée par une équipe pédagogique.

M. THALER trouve l'idée intéressante.

M. HALBOUT suggère de procéder au vote relatif à la nomination des Chargés de mission et de leur assistante, de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Validation de la nomination des chargés de mission étudiants:

- Roy Chayeb, Chargé de mission Vie sociale et tutorat.

Votants : 24 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 24

Le Conseil d'UFR donne un avis UNANIME à la nomination de Roy Chayeb, Chargé de mission Vie sociale et tutorat.

- Vincent PONS, Chargé de mission pour l'Animation culturelle.

Votants : 24 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 24

Le Conseil d'UFR donne un avis UNANIME à la nomination de Vincent Pons, Chargé de mission pour l'Animation culturelle.

- Renaud Sorot, Chargé de mission Vie associative.

Votants : 24 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 24

Le Conseil d'UFR donne un avis UNANIME à la nomination de Renaud Sorot, Chargé de mission Vie associative.

- Audrey Derain, Assistante aux Chargés de mission étudiant.

Votants : 24 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 24

Le Conseil d'UFR donne un avis UNANIME à la nomination d'Audrey Derain, Assistante aux Chargés de mission étudiant.

Mme JOAB demande que ces étudiants se présentent.

M. HALBOUT lui répond qu'en raison de l'heure tardive, certains ont dû quitter le Conseil. **M. PONS** est la seule personne présente.

b- Vote de subventions - projets étudiants

- Association de Biologie de Montpellier

A l'issue de la présentation, **Mme JOAB** souligne que certains éléments budgétaires du Gala la « font sourire » : la présence de danseuses et le coût prévisionnel de l'alcool - 6 fois supérieur à celui des softs -... « *Cela est-il normal ?* »

M. HALBOUT rappelle que l'achat d'alcool est plus onéreux que celui des softs.

Mme PATRAS indique que les danseuses sont des professionnelles ; un spectacle sera donné et aura pour thème « *le Cabaret* ».

S'agissant des boissons, **Mme PATRAS** signale que du champagne sera servi, ce qui coûte bien plus cher que les sodas. Les softs seront gratuits alors que l'alcool sera payant.

Mme JOAB s'interroge : « *Est-il raisonnable d'organiser une manifestation avec de l'alcool ?* »

M. HALBOUT explique que des dérogations existent en la matière.

M. HALBOUT demande aux conseillers de ne pas être « *hypocrites* ». « *Connaissez-vous beaucoup de pots ou conférences ne se terminant pas avec un verre de vin ou de champagne ?* ». Il n'est pas logique de refuser aux étudiants ce que les enseignants s'accordent pour eux !

M. IMBERT note que ces derniers sont adultes.

M. HALBOUT lui répond que les étudiants le sont aussi !

Mme JOAB alerte sur d'éventuels risques de débordements.

Mme PATRAS indique que des secouristes ainsi que des vigiles seront présents lors du Gala.

M. HALBOUT souligne que le Gala se déroule sur le campus Triolet et qu'un travail commun de coordination/validation avec les Directions de la Logistique et de la Faculté des Sciences, a été mené. Les étudiants auraient pu organiser cette manifestation à l'extérieur, sans que la Faculté ne sache rien ...

M. HALBOUT trouve donc que cette démarche est à saluer et animera le campus : « *c'est vraiment une bonne chose !* »

Pour **M. HALBOUT**, il est formateur d'apprendre à gérer ce type d'évènement et les débordements font également partie de cet apprentissage ...

M. LEPINE explique que l'association dispose de la Licence III pour cette soirée, permettant la distribution de boissons alcoolisées. En outre, la communication entre les organisateurs sera permanente pour éviter les débordements.

M. VERNICOS demande si la manifestation « *Nuit debout* » a été prise en compte.

M. HALBOUT lui répond que celle-ci n'a pas lieu sur le campus.

En l'absence de nouvelle question, **M. HALBOUT** propose de passer au vote de la demande de subvention de l'Association de Biologie de Montpellier à hauteur de 300 € - trois cent euros - et 300 € - trois cent euros selon les bénéfices de la soirée -.

Votants : 24 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : **24**

Le Conseil d'UFR donne un avis UNANIME à la demande de subvention de l'Association de Biologie de Montpellier pour un montant de 300 € - trois cent euros- et 300€ - trois cent euros selon les bénéfices de la soirée -.

- Association Quanta - 200€ - deux cent euros -.

M. HALBOUT précise que ce projet concerne la participation de l'association Quanta au concours Cansat France, organisé par Planète sciences et le CNES ; cette manifestation se tenant sur le campus.

M. HALBOUT explique que l'association sollicite 200 €, ce qui permettra de prendre en charge l'hébergement et les repas d'un participant se déplaçant d'une autre région.

M. HALBOUT rappelle que ce projet est en lien avec la formation de l'association.

En l'absence de demande d'information complémentaire, **M. HALBOUT** propose de procéder au vote de cette demande de subvention à hauteur de 200 €.

Votants : 24 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 24

Le Conseil d'UFR donne un avis UNANIME à la demande de subvention de l'Association Quanta pour un montant de 200 € - deux cent euros -.

M. HALBOUT remercie les conseillers pour ces votes.

M. HALBOUT rappelle que la remise de la « Bourse Jiyuu - Hugo Sarrade » aura lieu demain - 14 avril - à 11h30 à la Maison des Étudiants. Par ailleurs, une dernière déambulation de « l'artiste en résidence » se tiendra en fin d'après-midi avant que le Gala de la Faculté des Sciences ne clôture cette journée.

Sans autre intervention de la part de l'Assemblée, **Monsieur HALBOUT** propose que la 9ème séance - année universitaire 2015 - 2016 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier **soit levée à 12 h 45**.

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **11 mai prochain**.

Le Président de séance



Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance



Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance



Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
Conseil n° 265	Mercredi 15 juin 2016 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7
Conseil n° 266	Lundi 11 juillet 2016 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7

DESTINATAIRES

1. **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
2. **Philippe AUGE**, Président UM,
3. **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
4. **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
5. **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
6. **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
7. **Timothée DANIEL** Vice-président étudiant UM,
8. **Pascal BEAUREGARD**, Directeur Général des Services UM,
9. **Philippe LASHERMES**, DGSA, Directeur des Ressources Humaines
10. **Pascale SAURET**, DGSA, Directrice des Affaires Générales et Institutionnelles UM,
11. **Directeurs Adjointes et Directeurs de Département d'enseignement** FdS,
12. **Chefs de Service** FdS.

Document référencé : Direction GG/SG - Conseils 260 à 269, n° 262 - 16 mars 2016 -